

Rapport de gestion 2015

64^e exercice



Gérée par  Retraites
Populaires

cpev
CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Sommaire

5	Rapport du Conseil d'administration
7	Prévoyance professionnelle
7	Effectif des assurés
11	Ressources et prestations
13	Gestion de la fortune
13	Rétrospective de l'année 2015
14	Placements
16	Performance
23	Degré de couverture et frais d'administration
23	Capitaux de prévoyance
23	Frais d'administration de la gérante
25	Bilan au 31 décembre
26	Compte d'exploitation
28	Annexe aux comptes
28	1. Bases et organisation
29	Conseil d'administration
32	2. Membres actifs et pensionnés
33	3. Nature de l'application du but
35	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
36	5. Couverture des risques
42	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
51	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
54	8. Demandes de l'autorité de surveillance
54	9. Autres informations relatives à la situation financière
54	10. Evénements postérieurs à la date du bilan
55	Attestation de l'expert de la Caisse
56	Rapport de l'organe de révision
58	Inventaire
58	Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

Rapport du Conseil d'administration

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a vécu un exercice 2015 contrasté. Du point de vue de sa gouvernance, l'année écoulée a permis la constitution des nouveaux organes de notre institution de prévoyance, à savoir l'Assemblée des délégués des assurés, puis un Conseil d'administration composé de huit membres, contre six jusque-là. Ainsi s'est achevée une période de transition qui a suivi l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2014, de la loi cantonale adaptant les structures de la Caisse aux exigences désormais posées par le droit fédéral.

Les placements de la CPEV ont en revanche vécu un exercice assez chahuté, car marqué par une succession d'évènements qui ont perturbé les marchés. Dans ce contexte, le Conseil d'administration, entré en fonction le 1^{er} janvier 2016, a poursuivi sans temps mort la réflexion déjà engagée par l'organe dirigeant sortant, sur le financement à long terme des prestations de la CPEV.

Les nouveaux organes de la Caisse

La nouvelle loi cantonale régissant la Caisse a remplacé l'Assemblée des délégués qui réunissait des représentants des salariés, d'une part, et des délégués de l'Etat et des autres employeurs, d'autre part, par une Assemblée des délégués des assurés. Celle-ci a notamment pour mission d'élire les quatre administrateurs représentant les actifs et pensionnés, alors que les membres – quatre également – siégeant pour les employeurs continuent d'être désignés par le Conseil d'Etat.

Faute d'accord entre les associations du personnel et les commissions du personnel, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a déterminé, à fin 2014, le processus de désignation des délégués des assurés. Ce processus, introduisant l'exercice d'un droit de vote individuel pour les quelques cinquante mille assurés de la Caisse, a été piloté par le Conseil d'administration sortant, assisté de manière efficace par la gérante Retraites Populaires.

Après l'élection des délégués des assurés ayant abouti à la constitution de l'Assemblée le 2 juillet 2015, le scrutin désignant les administrateurs représentant les assurés a été tenu le 8 octobre 2015. Le Conseil d'Etat a communiqué, en parallèle, les noms des quatre administrateurs allant siéger pour les employeurs. Compte tenu de la limitation à deux mandats de cinq ans désormais fixée par la loi cantonale, le CA est composé depuis le 1^{er} janvier 2016 de deux administrateurs sortants et de six nouveaux membres. Une formation initiale organisée par la Caisse durant le dernier trimestre de 2015 a d'emblée complété les diverses compétences amenées par les administrateurs entrants.

Espérances de performance des placements et financement de la prévoyance

En parallèle à la consolidation de son fonctionnement institutionnel, la Caisse a subi, comme tout le secteur du deuxième pilier et, plus largement, tous les investisseurs, l'impact de divers évènements induisant des perturbations importantes en matière de placements, tels que l'abandon du taux de change plancher du franc suisse contre l'euro par la Banque Nationale Suisse, un nouvel épisode de la crise financière en Grèce, les difficultés rencontrées par l'économie chinoise et la baisse des prix des matières premières, en premier lieu celui du pétrole. Ces perturbations sont ainsi venues s'ajouter aux taux d'intérêts insignifiants, voire négatifs, des obligations suisses et étrangères.

Sans une réévaluation à la hausse du parc immobilier, qui a un impact positif sur le résultat de l'exercice avant attribution aux réserves, la performance des placements en 2015 aurait été éloignée de l'attente de rentabilité de 3,75 % fondant le plan de financement de la Caisse. La tendance est d'ailleurs générale dans le secteur de la prévoyance en Suisse. Maints analystes craignent en outre que les conditions régnant actuellement sur les marchés perdurent pendant plusieurs années en raison d'une croissance économique peu dynamique et de taux d'intérêt particulièrement bas.

Cette situation impose une réflexion soutenue, faisant appel à divers spécialistes, sur la capacité de la Caisse de dégager les rendements nécessaires pour financer, avec les cotisations des actifs et celles des employeurs, les prestations actuelles et futures et la recapitalisation prévue. La CPEV, institution de prévoyance de corporation de droit public, bénéficie

d'un financement mixte, composé d'une part de capitalisation et d'une part de répartition (financement des prestations par les cotisations courantes, comme au sein de l'AVS). À cet égard, la législation fédérale impose de présenter tous les cinq ans à l'Autorité de surveillance un point de situation sur le financement de la Caisse à long terme. Il s'agit d'assurer qu'un degré de couverture de 80 % des engagements par la valeur des placements soit atteint le 1^{er} janvier 2052. Cette analyse sera effectuée en collaboration avec l'expert en assurances de pension désigné par la Caisse (Aon Suisse SA) et interviendra pour la deuxième fois en 2017.

Dans cette perspective, le Conseil d'administration intensifie les réflexions qui avaient été engagées par le précédent Conseil, auxquelles l'expert est associé. L'objectif est d'avoir une vision claire de la situation et d'être prêt à envisager, le cas échéant, les mesures à prendre pour continuer à garantir la pérennité de la prévoyance de nos assurés.

Afin d'assumer sa mission, le Conseil d'administration peut s'appuyer sur les compétences avérées et la constante disponibilité de Retraites Populaires. Se conformant aux exigences de gouvernance des institutions de prévoyance fixées par le droit fédéral, notre organe poursuit ses discussions avec la gérante historique de la Caisse, en vue de définir un cadre approprié pour leurs relations futures.

En conclusion, notre Conseil salue le travail effectué par les administrateurs ayant achevé leur mandat le 31 décembre 2015. Il se réjouit d'œuvrer à la consolidation de l'avenir de la Caisse, en dialoguant tant avec les représentants des assurés qu'avec les employeurs, emmenés par l'Etat, lequel manifeste régulièrement son intérêt soutenu pour la santé de notre institution de prévoyance.

Christian Budry
Président

Stephen Sola
Vice-président

Prévoyance professionnelle

Effectif des assurés

Plan de prévoyance

Du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 645 personnes. Il est passé de 33'578 à 34'223 assurés (information détaillée sous le chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes).

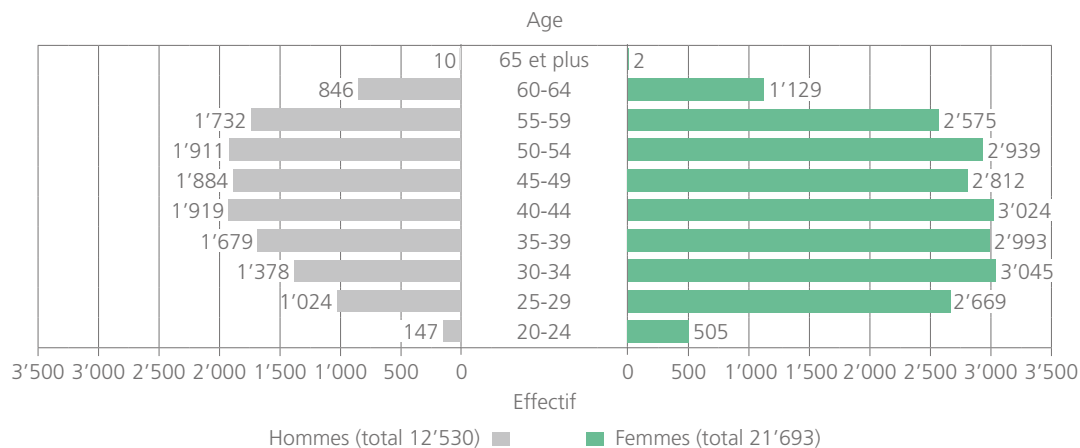
Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité (plan de prévoyance) est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent,

passant de 43 ans et 7 mois à 43 ans et 8 mois. L'âge moyen des femmes reste stable à 42 ans et 11 mois et celui des hommes augmente d'un mois pour atteindre 45 ans.

En 2015, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, a diminué d'un mois par rapport à l'exercice précédent et se situe à 30 ans et 10 mois.

La moyenne d'âge des hommes à l'entrée demeure à 31 ans et 2 mois. La moyenne d'âge des femmes a décliné de 2 mois et atteint 30 ans et 7 mois.

Age des assurés du plan de prévoyance au 1^{er} janvier 2016



Effectif et structure d'âge des assurés du plan de prévoyance selon l'âge minimum de la retraite au 1^{er} janvier 2016

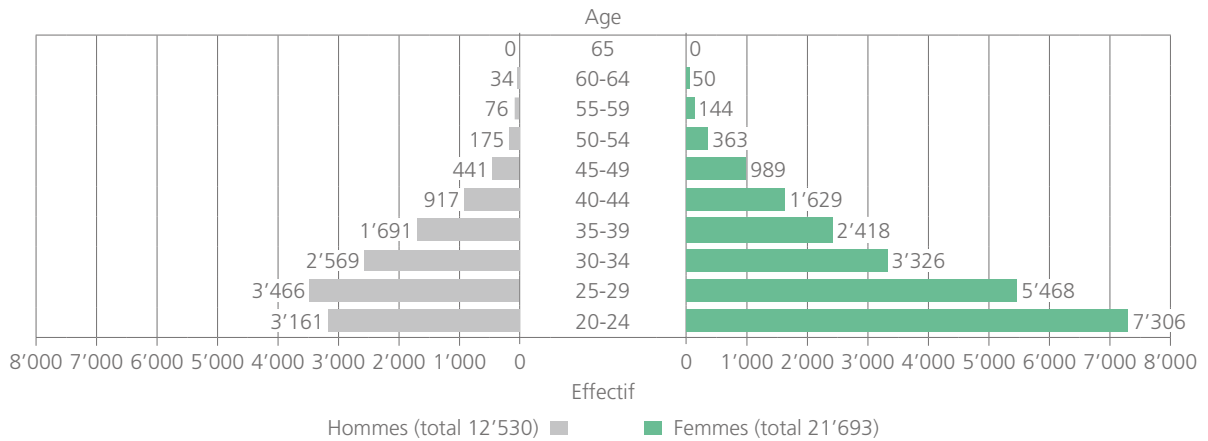
Deux âges de retraite minimum sont prévus par le plan de prévoyance. L'âge de retraite minimum est fixé à 62 ans pour le collectif 1 et à 60 ans pour le collectif 2.

Age de retraite minimum	sexe	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen *	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
62 ans	H	75	621	947	1'229	1'459	1'495	1'503	1'410	747	9	9'495	45.11	92.00	8'735.56
	F	127	1'270	1'628	1'717	1'893	1'871	1'875	1'525	723	1	12'630	43.11	78.36	9'897.29
60 ans	H	72	403	431	450	460	389	408	322	99	1	3'035	42.01	95.48	2'897.73
	F	378	1'399	1'417	1'276	1'131	941	1'064	1'050	406	1	9'063	41.05	79.74	7'226.93
Effectif par sexe	H	147	1'024	1'378	1'679	1'919	1'884	1'911	1'732	846	10	12'530	45.00	92.84	11'633.28
	F	505	2'669	3'045	2'993	3'024	2'812	2'939	2'575	1'129	2	21'693	42.11	78.94	17'124.22
Effectif global		652	3'693	4'423	4'672	4'943	4'696	4'850	4'307	1'975	12	34'223	43.08	84.03	28'757.50
01.01.2015												33'578	43.07	83.87	28'161.36

H = Hommes F = Femmes

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 42.02 se lit 42 ans et 2 mois

Age des assurés du plan de prévoyance à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)



Plan risques

Au 1^{er} janvier 2016, l'effectif des assurés du plan risques comprend 642 personnes (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes) alors qu'il en comptait 641 une année auparavant.

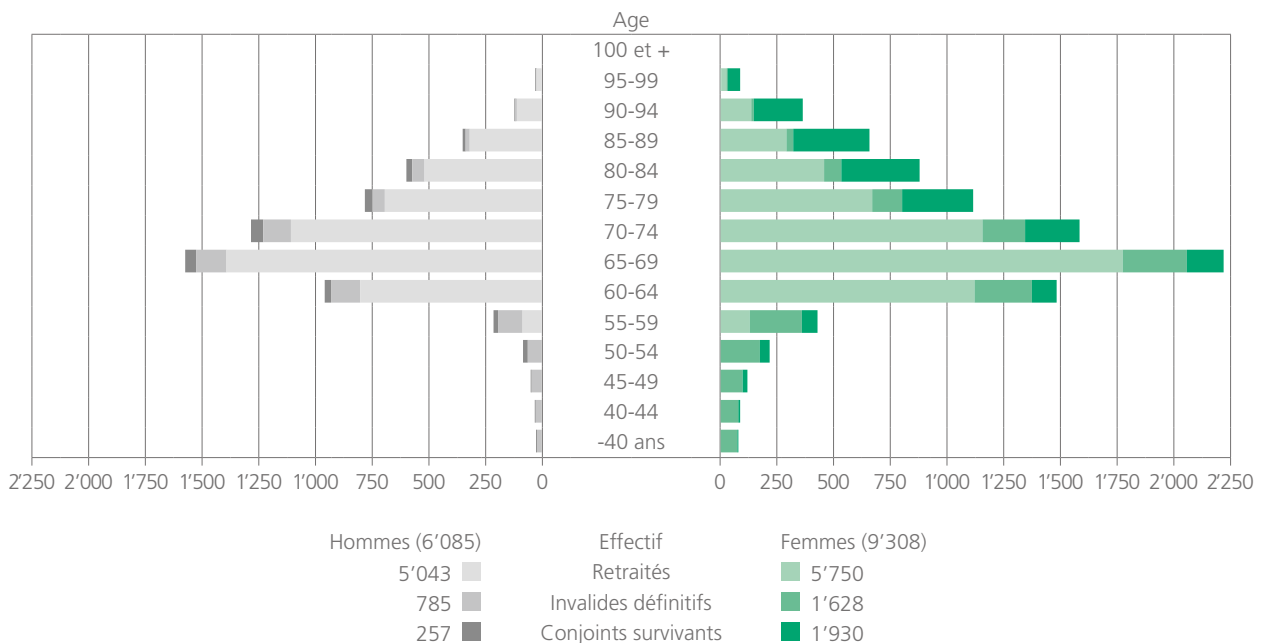
Effectif des pensionnés

Du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 515 personnes. Celui-ci est passé de 16'260 à 16'775 pensionnés.

Au 1^{er} janvier 2016, l'effectif des pensionnés des plans prévoyance et risques comprend également 1'239 enfants et 143 invalides temporaires.

Une page détaillée se trouve sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Age des pensionnés au 1^{er} janvier 2016



Deux âges de retraite minimum sont prévus par le plan de prévoyance. Pour le collectif 1, l'âge minimum de retraite est fixé à 62 ans et pour le collectif 2 à 60 ans. Afin de déterminer l'âge prévisible de la retraite, les assurés bénéficiant d'une durée d'assurance complète de 38 ans sont considérés comme étant à la retraite aux âges minimums, selon le collectif auquel ils appartiennent. Pour les autres assurés, il est tenu compte d'un départ présumé à la retraite à l'âge terme de 63 ans. En effet, l'âge de départ à la retraite relevant d'une décision personnelle, il n'est pas possible de déterminer de manière précise l'âge prévisible de la retraite.

C'est en particulier le cas pour les assurés bénéficiant d'un capital sur le compte de préfinancement de retraite.

L'âge prévisible moyen de la retraite de l'ensemble des assurés a augmenté d'un mois et se situe dès lors à 62 ans et 7 mois.

En 2015, 756 assurés ont pris leur retraite entre 58 ans et 65 ans (voir tableau «Age de départ à la retraite en 2015»). Sur ces 756 assurés, 674 ont bénéficié d'une pension de retraite et 82 ont reçu un versement en capital en lieu et place d'une pension mensuelle en raison du faible montant de leur rente (article 45 Règlement des prestations).

Age prévisible de la retraite

Au 1^{er} janvier 2016, l'âge prévisible de la retraite des 34'223 assurés du plan de prévoyance est le suivant :

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
60 ans	591	1'840	2'431
61 ans	207	860	1'067
62 ans	1'974	3'709	5'683
63 ans	9'578	15'106	24'684
64 ans	109	140	249
65 ans	71	38	109
Total	12'530	21'693	34'223
Age moyen prévisible de la retraite *	62.08	62.06	62.07
01.01.2015	62.08	62.06	62.06

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

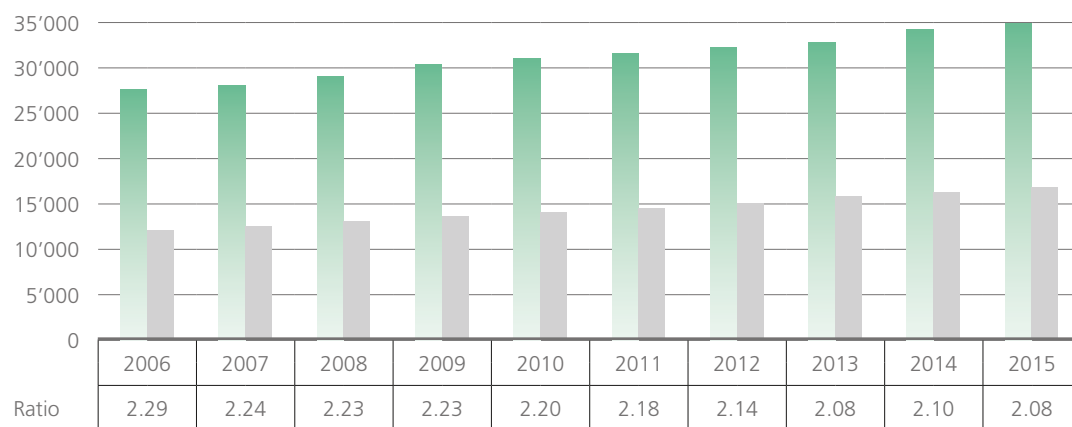
Age de départ à la retraite en 2015

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	47	66	103
59 ans	11	26	33
60 ans	47	57	115
61 ans	14	34	58
62 ans	33	80	90
63 ans	23	54	42
64 ans	14	115	123
65 ans	78	57	125
Total	267	489	756
Age moyen de la retraite *	62.01	62.02	62.02
2014	62.03	61.11	62.01

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

Evolution des effectifs et ratio actifs/pensionnés

en unités



■ Effectif des actifs ■ Effectif des pensionnés

Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2015, les ressources ont augmenté de quelque CHF 1,94 million. Cette variation provient principalement des postes suivants :

- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 21,55 millions);
- remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce et primes uniques (CHF 1,25 million);
- primes uniques et rachats (CHF -7,23 millions);
- apports de libre passage (CHF -13,63 millions).

Prestations

Au cours de l'année 2015, les prestations ont augmenté globalement de CHF 23,28 millions. Les différents postes ont varié de la manière suivante :

- rentes (CHF 28,1 millions);
- autres prestations réglementaires (CHF -0,67 million);
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF -4 millions);
- versements anticipés pour la propriété du logement/divorce (CHF -0,15 million).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés. L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Comprend l'allocation unique

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2016 (plan de prévoyance)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	37'363'778	246'979	4'656'455	4'522'544	46'789'755
Supplément temporaire ou rente-pont AVS	1'417'598	67'105	163'217		1'647'920
Avance AVS	358'729				358'729
Remboursement avance AVS	-383'650				-383'650
Enfants	370'949	27'580	176'168	118'909	693'605
Autres prestations			51	227	278
Fonds de solidarité	4'530		2'256	4'535	11'321
Total	39'131'934	341'663	4'998'146	4'646'215	49'117'958

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	10'793	141	2'413	2'187	15'534
Supplément temporaire ou rente-pont AVS	1'743	141	1'246		3'130
Avance AVS	267				267
Remboursement avance AVS	938				938
Enfants	425	87	520	207	1'239
Autres prestations			3	12	15
Fonds de solidarité	11		6	4	21
Total	14'177	369	4'188	2'410	21'144

Gestion de la fortune

Rétrospective de l'année 2015

L'année 2015 a été ponctuée par une série de turbulences qui ont à chaque fois conduit à des corrections très rapides des marchés et à une hausse soudaine de la volatilité. Que ce soit l'abandon du taux plancher par la BNS, la crise grecque, les incertitudes liées à la Chine ou la chute des prix du pétrole, 2015 a donné du fil à retordre aux investisseurs. Nombreux sont ceux qui aimeraient vite oublier cette année difficile, marquée par les performances décevantes des principales classes d'actifs.

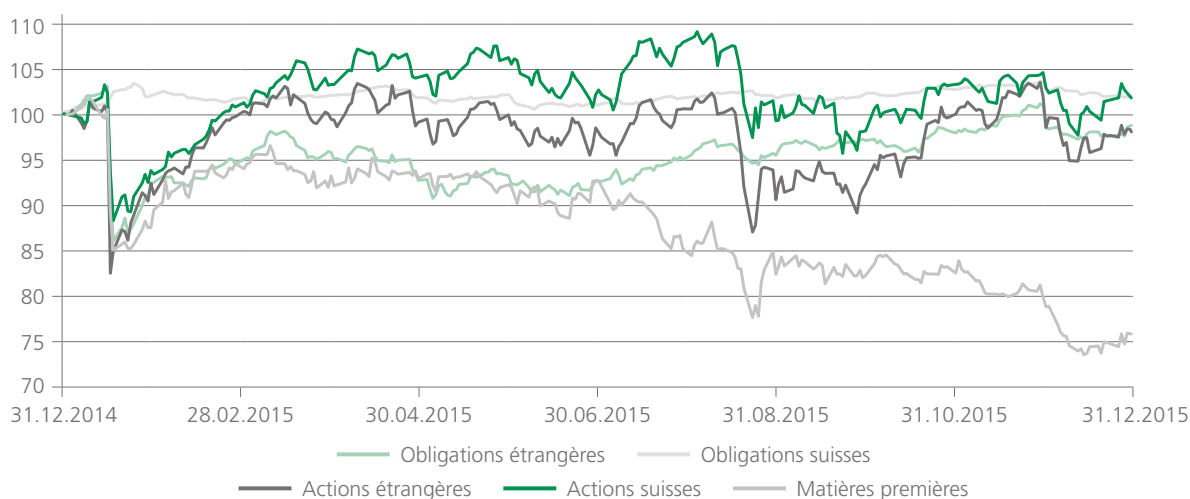
Les politiques monétaires extrêmement expansives menées depuis la crise financière ont poussé les investisseurs vers une recherche effrénée de rendements au travers de classes d'actifs de plus en plus risquées. Or, après 7 ans « d'assouplissement quantitatif », il semble que la plupart des opportunités aient été épuisées. Pour que ces liquidités massivement injectées puissent être résorbées de manière ordonnée, le retour de la croissance est indispensable. Les incertitudes sur la remontée des taux aux Etats-Unis, qui ont pesé sur les marchés tout au long de 2015, démontrent la difficulté d'un tel exercice. Bien que la hausse de taux annoncée par la FED en décembre clarifie l'horizon aux Etats-Unis, les politiques globales restent toujours très accommodantes, à l'image de l'Europe ou du Japon, et la normalisation tant attendue ne s'est pour l'heure pas matérialisée.

Revue macro

L'année 2015 a débuté de manière brutale, avec l'annonce par la BNS le 15 janvier de l'abandon du taux plancher contre l'euro. L'économie suisse semble avoir relativement bien absorbé ce « Frankenschock » en évitant la récession prédite par de nombreux observateurs. Les conséquences de cette décision ne sont cependant pas encore entièrement digérées. Le franc continue à peser sur l'économie helvétique et l'industrie exportatrice vers la zone euro. Au niveau des investisseurs suisses, c'est surtout la baisse des taux d'intérêt qui aura un impact durable, car elle les prive d'une source de rendements réguliers sur la partie obligataire.

Durant la première partie de l'année, c'est la Grèce qui a été au cœur des préoccupations des investisseurs internationaux. La crise grecque a culminé avec le refus du plan des créanciers en vote populaire le 5 juillet. Alors que le système monétaire européen était au bord de l'implosion, un accord de dernière minute a finalement été trouvé avec un nouveau plan d'aide subordonné à la poursuite des réformes structurelles. Bien que cette décision ait été saluée par les marchés, la situation économique de ce pays reste très difficile et est encore exacerbée par la crise migratoire. A terme, une renégociation de la dette semble inévitable.

Evolution des principales classes d'actifs depuis le début de l'année 2015 (CHF non couvert)



A peine l'apogée de la crise grecque était-il derrière nous, que la Chine prenait le relais comme source d'instabilité globale des marchés. L'explosion de la bulle du marché des actions chinoises, à partir de juin, a rapidement fait place à l'émergence de craintes sur la croissance de ce pays. La dévaluation surprise du yuan décidée peu après s'est répercutée sur les marchés internationaux de manière violente et avec une rapidité rarement observée. Si les autorités chinoises ont démontré leur volonté d'intervenir pour contenir la crise, ces événements montrent que le repositionnement de l'économie chinoise de l'exportation et de l'investissement vers la consommation intérieure et les services reste délicat; les excès des années précédentes seront difficiles à résorber sans à-coup.

L'année 2015 a également été marquée par la poursuite de la dégringolade des matières premières, en particulier du pétrole. Après la chute brutale des prix en 2014, les attentes d'une éventuelle stabilisation des prix ont été très vite déçues par la poursuite de la production à des niveaux record. Le coup de grâce a été donné en décembre, avec l'abandon implicite par l'OPEP de son plafond de production.

L'année a donc été caractérisée par un environnement très fébrile et volatil. Ce qui frappe avant tout, c'est la rapidité et la violence des corrections, bien que, dans la plupart des cas, les marchés se soient repris par la suite. L'abondante liquidité après des années de politiques monétaires ultra-expansives n'y est probablement pas étrangère. Ces politiques monétaires, si elles n'ont eu jusqu'ici qu'un effet limité sur la croissance et l'inflation, ont certainement contribué à la bonne performance des marchés des actions et des obligations des dernières années. Bien que la FED ait engagé le retrait de cette politique avec la décision prise le 16 décembre d'augmenter ses taux pour la première fois depuis 7 ans, la plupart des instituts monétaires restent très accommodants. La liquidité reste donc globalement très abondante dans un contexte de faible inflation encore exacerbée par la baisse générale du prix des matières premières.

Placements

Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

L'approche mise en place pour la gestion des placements est très diversifiée et fait appel à une large palette de classes d'actifs. Cela permet de répondre à de multiples contraintes dans la gestion, notamment de profiter de différentes sources

de profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le niveau de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer. La gestion des placements est essentiellement déléguée à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicielles peu onéreuses et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion.

Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs dans le portefeuille. Il s'agit donc de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CPEV a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Gérante de la CPEV, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP.

La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Droits de vote

Les droits de vote sont exercés pour notre portefeuille en actions suisses avec l'appui d'une société spécialisée. Un résumé des votes de l'exercice 2015 est mis à disposition des assurés sur le site de la Caisse www.cpev.ch/exercice-vote. Pour rappel, la CPEV est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est

actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

Pour 2015 deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
 - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
 - rémunération des instances dirigeantes
 - donations politiques et philanthropiques
 - demandes de capital autorisé et conditionnel
- Responsabilité environnementale et sociale :
 - reporting environnemental et social
 - code de conduite
 - stratégie des entreprises face au changement climatique
 - gestion durable de la chaîne d'approvisionnement

En outre, la CPEV ainsi que sa gérante adhèrent aux Lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

Investissements responsables

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CPEV maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années.

Afin de matérialiser son engagement à long terme envers ses assurés, pensionnés, employeurs affiliés, partenaires et envers la société en général, la CPEV a rédigé sa Charte d'investissement responsable. Cette Charte définit les principes généraux qui sont appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers sous gestion. Elle est à disposition sur le site de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, www.cpev.ch/charte-investissement.

Allocation

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2015	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	2.5	0	1	5
Obligations libellées en CHF	4.2	3	6	9
Obligations libellées en monnaies étrangères	10.4	8	12	16
Actions de sociétés suisses	11.6	6	11	16
Actions de sociétés étrangères	14.9	7	13	19
Titres de gages immobiliers	6.6	5	7	9
Immobilier direct suisse	19.9	14.5	18.5	22.5
Immobilier indirect suisse	1.0	0	1	3
Placements alternatifs	7.1	4	6	8
Placements privés	3.3	1	3	5
Matières premières	3.3	2	4	6
Obligations convertibles	4.3	2	5	8
Immobilier indirect étranger	2.1	0	2	4
Microfinance	0.2	0	0.5	2.5
Infrastructure	0.0	0	1	3
Créance envers l'Etat	7.9	0	9	18
Gestion de la couverture de change	-0.3			
Gestion de la couverture actions	1.0			

Performance

Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour Total Expense Ratio, ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. Si les efforts pour plus de transparence dans ce domaine doivent être salués, la question des frais de gestion des placements doit être abordée dans le contexte global de l'investissement. La performance (nette de ces frais) doit notamment être mise en parallèle avec la dimension du risque, ainsi qu'avec l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation.

Sur l'année, la Caisse a réalisé une performance de 3,2 %. Cette bonne performance est notamment due à la contribution positive de l'immobilier direct. La volatilité des principales classes d'actifs liquides est inférieure à celle de leur indice (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

D'une manière générale, nous avons poursuivi une approche prudente au cours de l'année, tout en restant exposés aux principaux marchés. Cette prudence a également été adoptée dans la définition de l'allocation stratégique. Le positionnement de nos portefeuilles vise par ailleurs une politique d'asymétrie des rendements et de volatilité plus basse que les indices.

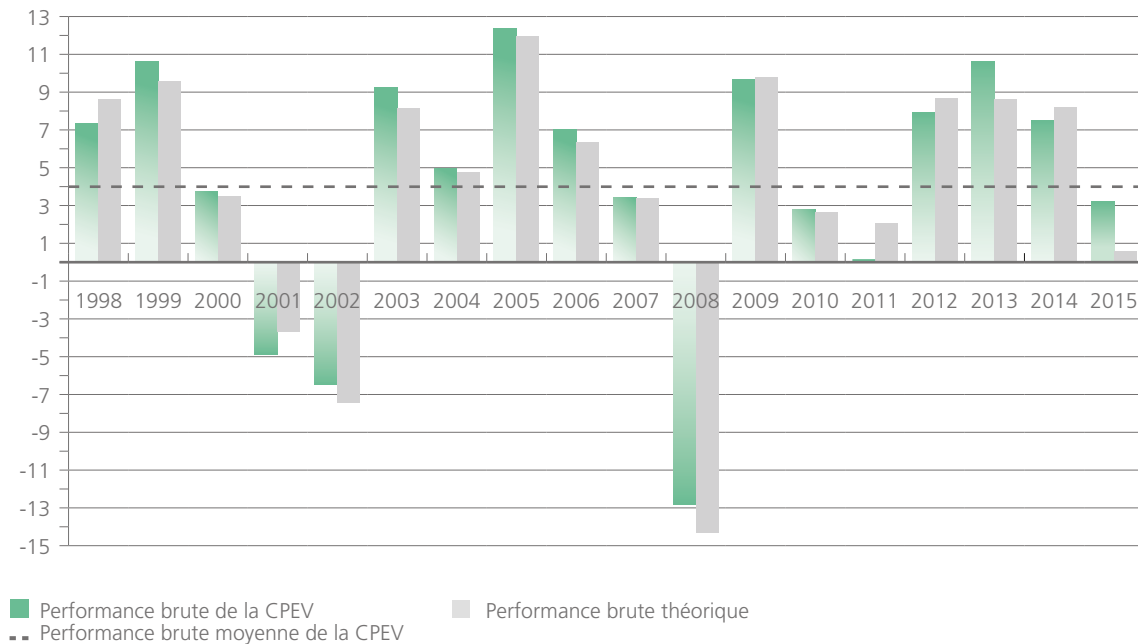
La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.9 de l'annexe aux comptes.

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	7.3	8.6
1999	10.6	9.6
2000	3.7	3.5
2001	-4.9	-3.7
2002	-6.5	-7.5
2003	9.2	8.1
2004	5.0	4.8
2005	12.4	12.0
2006	7.0	6.3
2007	3.5	3.4
2008	-12.8	-14.3
2009	9.7	9.8
2010	2.8	2.7
2011	0.2	2.0
2012	7.9	8.7
2013	10.6	8.6
2014	7.5	8.2
2015	3.2	0.6
Moyenne géométrique	4.0	3.7

* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

Evolution de la performance globale de la CPEV

en %



Performance brute et volatilité des classes d'actifs

En 2015, la performance a bénéficié d'une contribution positive de l'immobilier direct. Sur l'année, les performances de la plupart des autres classes d'actifs sont inférieures aux

besoins de la Caisse. Les actions suisses ont effectué une rapide et spectaculaire reprise après l'abandon du taux plancher et terminent positivement. Les marchés internationaux des actions ont quant à eux eu des fortunes diverses. Au final notre performance en actions étrangères est cependant supérieure à celle de l'indice.

	Performance en %		Volatilité en % *	
	CPEV	Indices de référence	CPEV	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-0.1	-0.8		
Obligations libellées en CHF	1.0	1.8	1.9	2.4
Obligations libellées en monnaies étrangères	-5.3	-3.9	6.7	7.3
Actions de sociétés suisses	3.0	2.7	11.3	11.6
Actions de sociétés étrangères	-0.1	-1.6	11.2	11.8
Titres de gages immobiliers	2.1	2.0		
Immobilier direct suisse	20.3	4.3		
Immobilier indirect suisse	4.8	4.2	5.9	7.2
Placements alternatifs	-2.8	-5.3	3.3	4.0
Placements privés	7.0	6.1		
Matières premières	-11.1	-24.2	12.3	15.3
Obligations convertibles	2.4	2.5	5.9	6.9
Immobilier indirect étranger	9.1	7.6		
Créance envers l'Etat	3.8	3.8		
Global	3.2	0.6	3.6	3.8

* volatilité annualisée sur 5 ans

Au niveau obligataire, les obligations en francs suisses ont généré une performance légèrement positive. Les obligations en monnaies étrangères ont quant à elles été impactées par une durée plus courte, les effets de change et l'augmentation des primes de risque.

Les matières premières ont évidemment souffert de la faiblesse de la croissance mondiale et chinoise en particulier. La stratégie mise en place donne toutefois satisfaction avec une performance relative très supérieure à celle des indices.

Couvertures de change et du risque actions

Après avoir connu une dépréciation de plus de 20 % à la suite de la décision de la BNS de supprimer son taux plancher, les principales devises se sont reprises sur le reste de l'année. Le dollar américain et le yen terminent sur une performance positive, tandis que l'euro et la livre sterling combrent une grande partie de la dépréciation. Globalement, les quatre principales devises ont eu un impact légèrement négatif. Dans la phase de reprise des monnaies, la couverture de change a coûté.

Etant donné que les marchés des actions ont connu une année de forte volatilité (corrections très rapides des marchés, parfois suivies de forts rebonds), la stratégie de couverture du risque actions a eu une contribution légèrement négative. Ces couvertures sont destinées à nous protéger d'une baisse importante (-10 % et au-delà) et durable. Leur coût constitue une prime d'assurance contre de tels événements.

Ces deux familles de couvertures (overlays) s'inscrivent cependant dans une vision à long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille.

Le graphique « Evolution des taux de change » illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2015.

Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès des banques. La diversification de nos prestataires et des négociations ont permis de minimiser l'impact des taux d'intérêts négatifs. Du fait de cette situation, les investissements dans des placements monétaires collectifs ont été fortement réduits.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Obligations libellées en francs suisses

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille de 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires, un portefeuille géré en direct, ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques.

La diminution du risque crédit (gestion directe) a été poursuivie en faveur de placements collectifs plus défensifs et présentant un risque moindre de liquidité. La durée du portefeuille demeure inférieure et son rendement à l'échéance supérieur à son indice de référence.

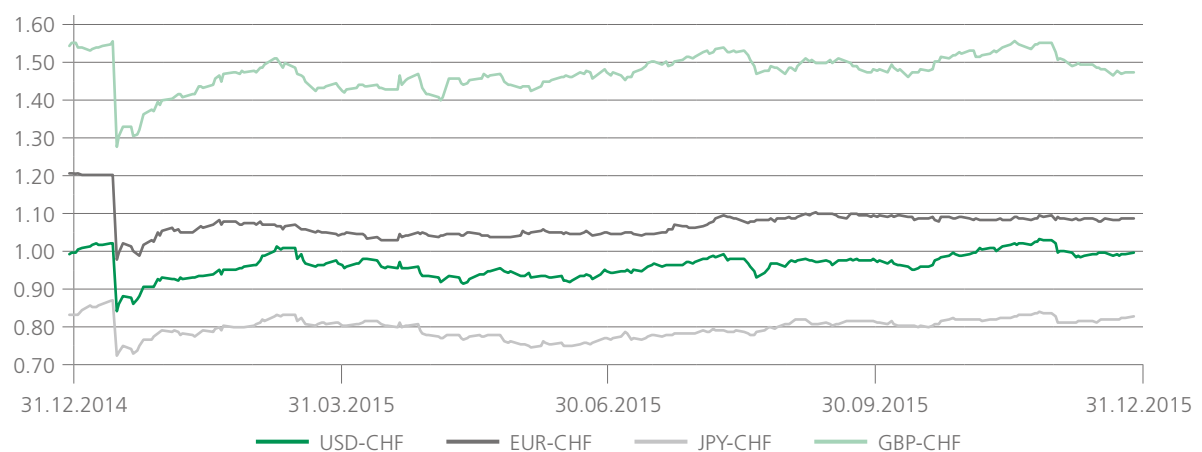
La performance en 2015 est positive et inférieure à son indice de référence. Le principal contributeur négatif est la durée plus courte que l'indice de référence (introduction des taux négatifs par la BNS le 15 janvier et forte baisse des taux).

A noter que la volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Obligations libellées en monnaies étrangères

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères comprend 32 placements collectifs confiés à 19 gestionnaires différents et un mandat de gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.

Evolution des taux de change



La diminution du risque crédit en faveur des obligations gouvernementales et de la stratégie de rendement absolu a été poursuivie. La durée du portefeuille est restée inférieure et son rendement à l'échéance supérieur à son indice de référence.

La performance 2015 est négative et inférieure à son indice de référence gouvernemental. Le principal élément négatif a été l'effet monétaire et, dans une moindre mesure, la durée plus courte (baisse des taux).

A noter que la volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Actions de sociétés suisses

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 18 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires.

La performance 2015 est positive et légèrement supérieure à son indice de référence. Cette surperformance s'explique par la légère surpondération des sociétés de petites et moyennes capitalisations dans le portefeuille et par la bonne sélection des gérants, la plupart d'entre eux ayant réalisé une performance relative positive. A noter que la volatilité du compartiment est inférieure à son indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 34 placements collectifs confiés à 23 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2015 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est neutre, mais très supérieure à son indice de référence. Cette surperformance est principalement due à la sélection des gérants, plusieurs d'entre eux ayant réalisé une performance relative positive, ainsi qu'à la surpondération du Japon et de la Chine lors du premier semestre. La volatilité du compartiment actions étrangères est également inférieure à l'indice de référence.

Titres de gages immobiliers

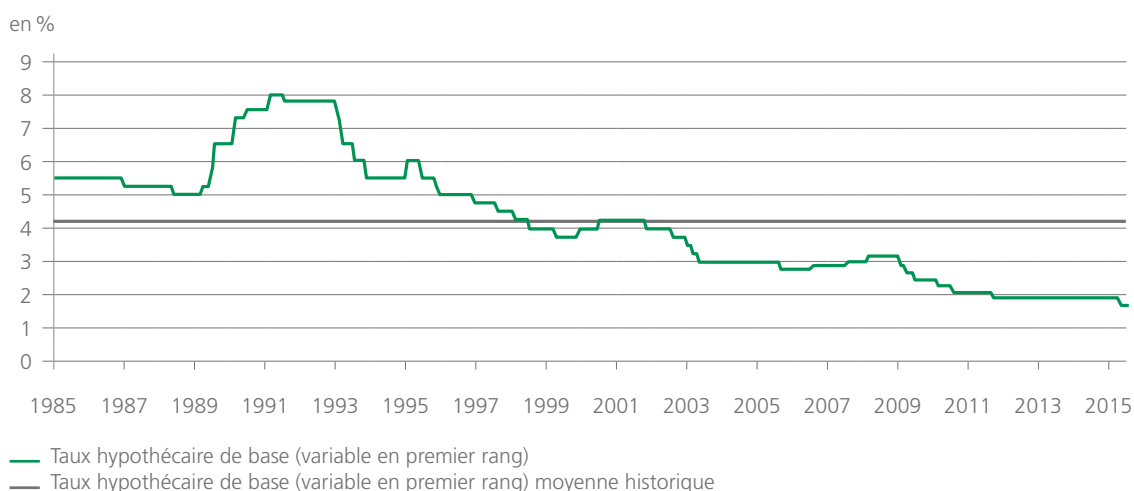
Le secteur des titres de gages immobiliers comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

Les prêts immobiliers sont proposés conformément aux règles de l'ASB (Association suisse des banquiers) validées par la FINMA. L'offre de taux d'intérêt est basée sur le principe de la mutualité, ce qui est reconnu comme un avantage compétitif, la concurrence n'offrant généralement pas une grande transparence sur la composition de son offre de taux d'intérêt.

Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers. Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes, ce qui a pour conséquence de réduire la part des financements hypothécaires à taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide.

En 2016, les démarches visant à consolider l'image de la CPEV comme celle d'un partenaire en matière de financement sont maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixe avec une palette très large étant donné que des durées de 1 à 20 ans sont disponibles et que différentes tranches peuvent être souscrites pour répartir le risque.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier suisse

En 2015, les appréhensions du marché au sujet des vacances locatives ne se sont pas vérifiées. La demande en logements locatifs est toujours importante dans le canton de Vaud. En revanche, la situation des surfaces commerciales est plus délicate pour les bailleurs. Les perspectives futures nécessitent une attention accrue. Après une période de croissance démographique soutenue par un bon climat économique, il convient de rester prudent face aux nouveaux défis que sont notamment le vieillissement de la population avec une autonomie plus longue, l'éclatement de la structure familiale traditionnelle ou encore l'évolution des comportements de mobilité.

Au début de l'année 2015, l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro et les incertitudes liées aux soubresauts boursiers ont multiplié le nombre d'investisseurs intéressés par le marché immobilier indigène, valeur refuge par excellence. Cependant, les opportunités d'investissement se raréfient, notamment en raison de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). L'accès à de nouveaux projets s'exerce principalement par le réseau que la Caisse et sa gérante, Retraites Populaires, ont su mettre en place depuis des années. Un effort particulier est déployé pour acquérir des terrains en propriété ou en droit de

superficie permettant de réaliser de nouveaux logements. De même, la recherche d'objets existants répondant aux objectifs stratégiques (loyers abordables et rendements adaptés) se poursuit avec assiduité.

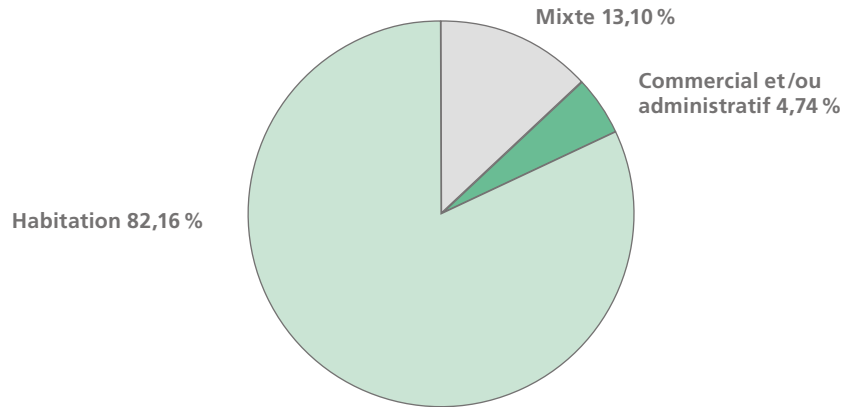
C'est ainsi que la CPEV, avec le concours de Retraites Populaires et de plusieurs acteurs, a pu accéder à l'acquisition de deux immeubles existants sur la Riviera. Cette dernière opération s'est concrétisée au tout début de l'année 2016.

De nombreux projets de construction sont actuellement en cours et à différents stades d'avancement. Parmi les plus importants, le développement d'un plan de quartier avec le soutien des autorités cantonales et communales à Crissier. A Palézieux-Village, au cœur de la localité, un projet comprenant 6 locatifs de 66 logements au total est en attente de l'obtention du permis de construire. A Chavannes-près-Renens, le projet Vortex (logements pour étudiants et hôtes académiques) est à l'étude.

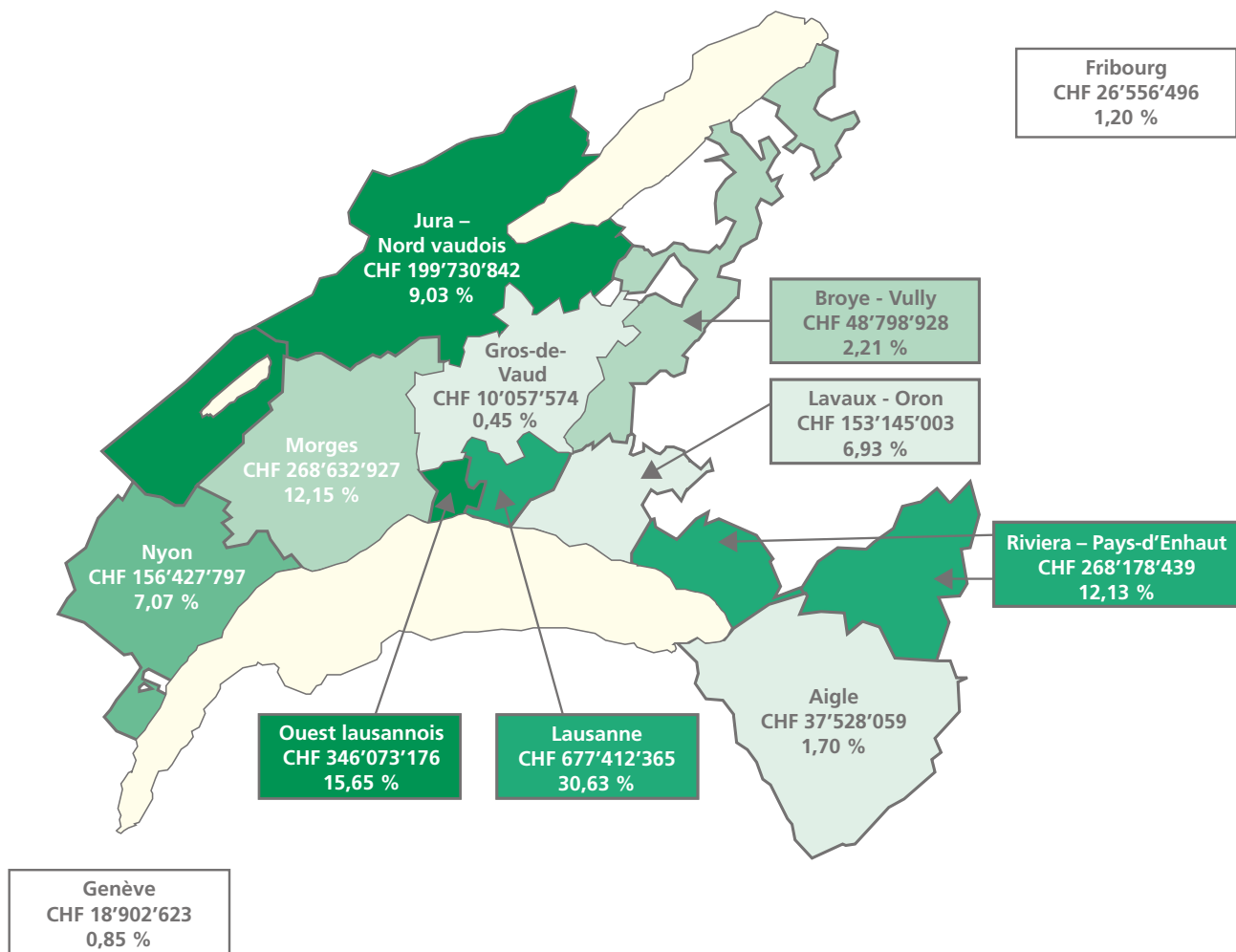
Conformément aux règles d'évaluation adoptées, le Conseil d'administration a pris la décision de procéder à une mise à jour des taux de capitalisation du parc immobilier. Cette nouvelle valorisation au bilan a généré un gain en capital (non réalisé) permettant de dégager une surperformance brute de l'ordre de 15 % de la classe d'actifs.

Le patrimoine immobilier en quelques chiffres	Adresses postales	479
	Logements	7'529
	Stationnements	7'705
	Surfaces commerciales (m2)	70'504
	Etat locatif total (CHF)	133'907'470
Acquisitions au 01.01.2016	Collège 8-10, Clarens	36 logements
	Château 2-4 / Grand-Rue 45-47, La Tour-de-Peilz	41 logements
Ventes	Grand-St-Bernard 30, Bex	5 logements
Principaux chantiers de rénovation terminés	Ste-Marie 10, Cheseaux	réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques / surélévation avec création de six logements
	Riant-Mont 3, Bussigny	réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques / création de deux logements dans les combles
	Guiger-de-Prangins 19-21, Lausanne	réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
	Union 13-25 / Verne 5-7-9-11, Savigny	mise en conformité du parking commun

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2015



Valeur au bilan par district vaudois et canton au 31 décembre 2015: CHF 2'211'444'229



Immobilier indirect suisse

Le compartiment immobilier indirect suisse comprend 1 portefeuille géré en direct (10 placements collectifs) et 2 mandats de gestion.

La performance de cette classe d'actifs en 2015 est positive et supérieure à l'indice de référence en raison de l'effet de sélection des fonds détenus en direct et grâce aux actions immobilières présentes dans le portefeuille. La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Placements alternatifs (Hedge funds)

Au 31 décembre 2015, le portefeuille est investi dans 70 gérants sous-jacents, dont 12 qui ont été sélectionnés en direct.

Après un premier semestre favorable, qui a vu toutes les stratégies afficher des performances positives, de nombreux fonds ont rendu leurs gains et finissent l'année en territoire négatif. Les turbulences dans les secteurs de l'énergie et de la santé ont été les principales sources de perte dans ce portefeuille.

La stratégie « global macro », qui se positionne par rapport aux grandes tendances économiques, est la seule à afficher une performance positive pour la deuxième moitié de l'année et a ainsi limité les pertes de ce portefeuille. Ces fonds ont pu profiter des tendances fortes dans les monnaies et les matières premières.

Malgré une performance négative, celle-ci est supérieure à son indice de référence en 2015, principalement grâce à la bonne sélection des fonds.

Placements privés

Le portefeuille des entreprises non cotées est composé de 3 mandats de gestion regroupant 100 placements collectifs, ainsi que de 11 placements collectifs hors mandats confiés à 55 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi obtenue, en particulier au niveau géographique.

Les montants souscrits aux fonds ont fortement augmenté depuis la mise en place des 3 mandats en 2013. La performance 2015 est positive et supérieure à l'indice de référence, en raison de la bonne sélection des investissements.

Matières premières

La classe d'actifs termine l'année en territoire négatif, le régime de consolidation de 2014 s'étant prolongé et amplifié durant l'année écoulée. Outre la faiblesse de la croissance

économique mondiale et la morosité du contexte macro-économique, une offre globalement abondante pour la grande majorité des sous-jacents a contribué à plomber la performance des portefeuilles gérés.

Dans cet environnement extrêmement défavorable, le portefeuille des matières premières affiche une surperformance notable lorsqu'on le compare à son indice de référence, grâce notamment à l'optimisation de l'exposition dans la partie passive du portefeuille et aux stratégies à rendement absolu.

Obligations convertibles

Le portefeuille des obligations convertibles est composé de 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires.

La performance 2015 est positive et cadre avec son indice de référence. L'exposition dominante à la stratégie « risque mixte », qui combine les deux caractéristiques des actions et des obligations des convertibles, a contribué positivement au résultat. La sélection de gérants a également été un élément positif, plusieurs d'entre eux ayant réalisé une performance relative positive.

Immobilier indirect étranger

Le portefeuille en immobilier indirect étranger est composé de 3 mandats de gestion. Actuellement, 2 sont en phase de déploiement du capital. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est conforme aux attentes et est d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est supérieure à l'indice de référence en raison de l'augmentation des valorisations des immeubles.

Infrastructure

Une dizaine de projets en matière d'infrastructure en Suisse ont fait l'objet d'études quant à l'opportunité de participer à leur financement, dont un dossier complexe dans le domaine de la distribution d'électricité.

L'étude des dossiers nécessite un travail important et de longue haleine. Les montants, la rentabilité et le risque paraissent appropriés pour les caisses de pension.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan.

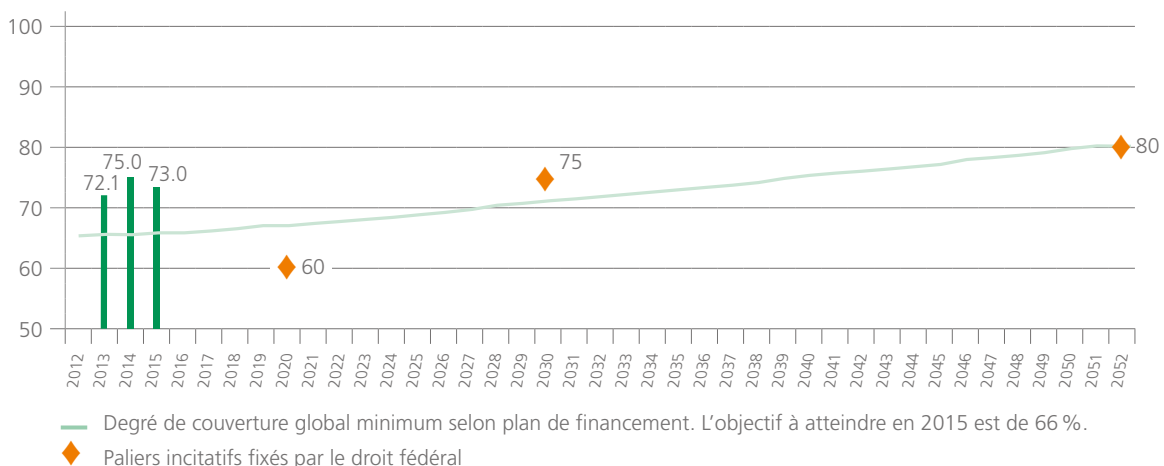
La CPEV pratique un système financier dit « de capitalisation partielle » au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien

des taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2015.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

Evolution du degré de couverture de la CPEV au 31 décembre (en %)



Frais d'administration de la gérante

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV est basée sur un forfait administratif par assuré et pensionné.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers.

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
Placements	6.5	11'156'873'670	10'840'391'595
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme		288'192'065	187'907'054
Créance auprès de l'employeur	6.11	887'000'000	1'080'000'000
Obligations libellées en CHF		463'271'448	520'807'426
Obligations libellées en monnaies étrangères		1'155'832'473	1'038'137'456
Actions de sociétés suisses		1'334'892'955	1'182'069'324
Actions de sociétés étrangères		1'742'039'338	1'937'505'642
Titres de gages immobiliers		732'483'143	743'748'336
Immobilier suisse direct et indirect		2'330'860'803	2'023'272'746
Placements alternatifs		789'072'206	695'143'420
Placements privés		369'501'497	336'623'416
Obligations convertibles		474'308'911	569'735'808
Autres placements		622'859'064	531'768'001
Couverture de change		-33'440'233	-6'327'035
Compte de régularisation actif	7.1	1'791'841	1'916'446
		11'158'665'511	10'842'308'040
Passif	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
Dettes		33'182'591	31'749'903
Prestations de libre passage et rentes		25'883'476	24'936'762
Autres dettes	7.1	7'299'115	6'813'141
Compte de régularisation passif	7.1	7'112'490	8'390'910
Provisions non techniques	7.1	6'913'517	6'976'652
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		10'040'493'991	9'472'035'733
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		6'956'562'629	6'775'933'435
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		7'571'593'924	7'406'504'787
Fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 aLCP)		0	16'287
Provisions techniques	5.5	684'713'131	212'736'574
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		15'212'869'684	14'395'191'083
Part de financement en répartition	5.9.3	-5'172'375'693	-4'923'155'350
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	1'070'962'922	1'323'154'842
Situation au 1 ^{er} janvier		1'323'154'842	897'682'971
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice		-252'191'921	425'471'871
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.10	0	0
Situation au 1 ^{er} janvier		0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	0
		11'158'665'511	10'842'308'040
Taux de couverture OPP2 art. 44, al. 1	5.9.4	73.04%	74.99%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 17 mars 2016

Au nom du Conseil d'administration

Christian Budry
Président

Stephen Sola
Vice-président

Certifiés conformes aux écritures
le 17 mars 2016

Au nom du tiers chargé de la gestion
Retraites Populaires

Philippe Doffey
Directeur général

Johnny Perera
Directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2015	2014
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		624'060'430	609'730'844
Cotisations des salariés	7.2.1	231'602'214	224'740'590
Cotisations de l'employeur	7.2.1	358'839'691	348'230'215
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.1	10'566'652	8'499'795
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	4'391'590	2'379'168
Primes uniques et rachats		18'459'839	25'691'738
Subsides du fonds de garantie		200'444	189'339
+ Prestations d'entrée		129'926'224	142'313'042
Apports de libre passage		121'915'442	135'552'752
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		8'010'782	6'760'290
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		753'986'654	752'043'886
- Prestations réglementaires	7.2.2	-605'258'198	-577'825'155
Rentes de vieillesse		-444'016'554	-430'531'613
Rentes de survivants		-55'559'387	-54'113'548
Rentes d'invalidité		-61'598'136	-60'494'503
Autres prestations réglementaires	7.2.3	-19'234'439	-19'898'025
Prestations en capital à la retraite		-24'849'683	-12'787'465
- Prestations de sortie	7.2.4	-144'352'552	-148'499'578
Prestations de libre passage en cas de sortie		-112'814'870	-116'816'863
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-31'537'681	-31'682'716
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-749'610'750	-726'324'733
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-568'458'258	-287'095'599
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-180'629'194	-163'917'339
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-165'089'137	-176'831'543
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 aLCP)		16'287	-551
Constitution des provisions techniques		-471'976'557	-74'319'681
Variation de la part de financement en répartition		249'220'343	127'973'515
- Charges d'assurance		-1'909'931	-1'853'123
Cotisations au fonds de garantie		-1'909'931	-1'853'123
= Résultat net de l'activité d'assurance		-565'992'285	-263'229'569

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2015	2014
= Résultat net de l'activité d'assurance		-565'992'285	-263'229'569
+ Résultat net des placements	6.9	324'347'914	698'603'273
Produits		244'419'483	257'118'644
Charges		-350'662	-12'335
Gains et pertes		168'578'465	190'779'727
Plus- ou moins-values non réalisées		50'390'924	386'721'316
Variations des correctifs d'actifs		-4'568'836	-1'794'840
Frais d'entretien et autres charges		-36'446'211	-33'315'516
Frais d'administration et de gestion facturés	6.10	-21'273'847	-23'903'693
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	6.10	-76'401'401	-76'990'029
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		63'135	214'323
+ Autres produits		343'273	331'767
Produits de prestations fournies		197'553	177'419
Produits divers		145'721	154'348
- Frais d'administration	7.2.5	-10'953'958	-10'447'923
Administration générale		-10'849'684	-10'284'995
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-78'640	-96'380
Autorités de surveillance		-25'634	-66'548
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-252'191'921	425'471'871
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	252'191'921	-425'471'871
= Excédent de produits (+) / de charges (-)		0	0

Annexe aux comptes

Préambule

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le bilan, le compte d'exploitation et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV ou la Caisse) est un établissement de droit public, doté de la personnalité juridique.

La Caisse a pour but d'assurer, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, des prestations qui, cumulées avec celles de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité, permettent aux assurés et à leurs survivants de maintenir leur niveau de vie de manière appropriée en cas de retraite, d'invalidité et de décès (art. 2 LCP).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Actes législatifs vaudois

Loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), précédemment Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et ses nouvelles (aLCP)

Décret du 18 juin 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000.- pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et fixant le montant annuel disponible pour la prise en charge du coût de la rente-pont AVS (ci-après décret de financement)

Règlements établis par le Conseil d'administration

Règlement des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 8 octobre 2013 (ci-après: Règl.)

Disposition d'organisation du Conseil d'administration de la CPEV du 28 janvier 2016 (ci-après Règl. org.)

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2015

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2013

Règlement de liquidation partielle révisé le 27 mai 2008

Règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués des assurés du 29 janvier 2015

Règlement établi par l'Assemblée des délégués des assurés

Règlement de l'Assemblée des délégués des assurés du 3 septembre 2015

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil d'administration (art. 15 à 17 LCP)

Le Conseil d'administration (ci-après: le Conseil) est l'organe suprême de la Caisse et en assure la direction générale.

Le Conseil se compose de huit membres. Le Conseil d'Etat désigne quatre membres; l'Assemblée des délégués des assurés élit les quatre autres membres. Les membres sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable au maximum une fois.

Le président et le vice-président sont choisis par les membres du Conseil d'administration en leur sein. Ils ne doivent pas faire partie du même groupe de membres.

Selon l'art. 31 al. 3 LCP (dispositions transitoires), le Conseil en fonction avant l'entrée en vigueur de la LCP reste en fonction tant que tous les membres du nouveau Conseil n'ont pas été nommés ou renommés.

Composition du Conseil jusqu'au 31 décembre 2015:

Président	Wolfgang Martz*, administrateur indépendant, Montreux
Vice-président	Henry W. Isler**, directeur général adjoint de l'enseignement supérieur (retraité), St-Gingolph (Suisse)
Membres	Gloria Capt*, avocate au barreau, Yverdon-les-Bains Claude-Alain Tréhan**, expert fiscal diplômé, Colombier Eric Bouchez**, enseignant, Renens Christian Budry*, administrateur indépendant, Oron
Représentants du chef de département chargé du suivi de la Caisse	Eric Toriel, secrétaire général du Département de la santé et de l'action sociale Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat au barreau, St-Saphorin
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal (retraité), Lausanne

* représentant(e) de l'employeur

** représentant(e) des assurés

Le Conseil se compose au 1^{er} janvier 2016:

Président	Christian Budry*, administrateur indépendant, Oron
Vice-président	Stephen Sola**, vice-directeur de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, Belmont-sur-Lausanne
Membres	Michel Berney**, retraité, ancien directeur du Centre d'enseignement professionnel de Vevey, Vevey Yves Froidevaux**, secrétaire général de la Société Pédagogique Vaudoise (SPV), Gland Alain Martin**, pasteur, Jouxten-Mézery Gloria Capt*, avocate au barreau, Yverdon-les-Bains Fabrice Ghelfi*, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) du Canton de Vaud, Lausanne Michèle Mottu Stella*, experte agréée LPP, associée d'un cabinet de conseil, Lonay
Représentants du chef de département chargé du suivi de la Caisse	Eric Toriel, secrétaire général du Département de la santé et de l'action sociale Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat au barreau, St-Saphorin
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal (retraité), Lausanne

* représentant(e) de l'employeur

** représentant(e) des assurés

Comités permanents du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué quatre comités permanents :

- « Placements mobiliers »
- « Placements immobiliers »
- « Finance & Gouvernance »
- « Prévoyance »

Les cahiers des charges de ces comités sont énoncés dans la disposition d'organisation de la Caisse.

Au 1^{er} janvier 2016, ils sont composés de :

	Placements mobiliers	Finance & Gouvernance
Président(e)	Michèle Mottu Stella*	Alain Martin**
Membre	Stephen Sola**	Christian Budry*
Suppléant(e)	Gloria Capt*	Fabrice Ghelfi*
Suppléant	Michel Berney**	Yves Froidevaux**
Secrétaire	Alexandre Bernel	Jean Daniel Martin

	Placements immobiliers	Prévoyance
Président	Michel Berney**	Fabrice Ghelfi*
Membre	Gloria Capt*	Yves Froidevaux**
Suppléant(e)	Christian Budry*	Michèle Mottu Stella*
Suppléant	Stephen Sola**	Alain Martin**
Secrétaire	Jean Daniel Martin	Alexandre Bernel

* représentant(e) de l'employeur

** représentant(e) des assurés

Assemblée des délégués des assurés (art. 18 et 19 LCP)

L'Assemblée des délégués des assurés se compose de trente membres représentant les assurés et les pensionnés.

Les associations faïtières du personnel reconnues en application de l'art. 13, al.1 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers) ainsi que les commissions du personnel selon les art. 11 et 12 LPers organisent l'élection des délégués. A défaut d'entente entre les parties sur le mode d'élection, l'autorité de surveillance adopte un mode d'élection. L'élection de l'Assemblée des délégués des assurés a lieu dans neuf cercles électoraux déterminés par l'Autorité de surveillance.

Les délégués sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable au maximum une fois.

L'Assemblée des délégués des assurés doit :

- élire les quatre représentants des assurés au Conseil d'administration parmi les assurés et les pensionnés ;
- prendre connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision et de l'expert ;
- donner son préavis sur toute modification de la LCP.

Selon l'art.18, al. 5 LCP, l'Assemblée des délégués des assurés a édicté le règlement de cette dernière en date du 3 septembre 2015.

Au 1^{er} janvier 2016, la présidence de l'Assemblée se compose ainsi :

Président	Bernard Grandjean
Vice-présidente	Véronique Schober
Secrétaire	Véronique Olivier

La liste détaillée des membres se trouve sur le site internet de la Caisse.

Adresse de la CPEV :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone:	021 348 21 11
Caroline 9	Fax:	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail:	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site internet:	www.cpev.ch

Droit à la signature

Le Conseil d'administration détermine les personnes habilitées à représenter la Caisse vis-à-vis des tiers. Les membres du Conseil d'administration, ainsi que les personnes désignées par le Conseil qui engagent la CPEV, ne peuvent le faire qu'avec signature collective à deux (art. 3.1 Règl. org.).

Tiers chargé de la gestion (art. 123 Règl.)

La gérance de la CPEV est confiée à Retraites Populaires.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Le tiers chargé de la gestion de la Caisse assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil, sauf décision contraire de celui-ci. Il en va de même pour les séances de l'Assemblée des délégués des assurés.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance**Expert agréé (art. 128 Règl.)**

Mme Silvia Basaglia, Aon Suisse SA, Nyon, jusqu'au 28 octobre 2015, M. Gilles Guenat, Aon Suisse SA, Nyon dès le 29 octobre 2015, tous deux experts agréés en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHSPP).

Organe de révision (art. 127 Règl.)

BDO SA, Epalinges, entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin-conseil.

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let c OPP2 et ses mandataires.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne.

1.6 Employeurs affiliés (art. 6 LCP)

Peuvent être affiliés à la Caisse, pour l'assurance de leur personnel, les institutions de droit public dotées de la personnalité juridique dans les deux situations suivantes :

- le principe de l'affiliation est prévu par la loi spéciale;
- l'affiliation est autorisée par la Caisse, avec l'accord préalable du Conseil d'Etat.

2 Membres actifs et pensionnés

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme pensionnés.

2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2015 / 2014	33'578	641	34'219	32'416	432	32'848
Augmentation						
Nouveaux	3'681	504	4'185	4'002	583	4'585
Transferts du plan risques	258		258	179		179
Transferts du plan de base ordinaire		32	32		4	4
Réactivés	319	17	336	349	20	369
	4'258	553	4'811	4'530	607	5'137
Diminution						
Démissions	-2'363	-275	-2'638	-2'217	-199	-2'416
Transferts au plan de base ordinaire		-258	-258		-179	-179
Transferts au plan risques	-32		-32	-4		-4
Décès sans prestations	-9		-9	-12		-12
Décès avec prestations	-10		-10	-22		-22
Invalides	-443	-19	-462	-424	-20	-444
Retraités	-756		-756	-689		-689
	-3'613	-552	-4'165	-3'368	-398	-3'766
Effectif au 1^{er} janvier 2016 / 2015	34'223	642	34'865	33'578	641	34'219

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2015 / 2014	16'260	0	16'260	15'800	0	15'800
Invalides définitifs	2'357		2'357	2'296		2'296
Invalides temporaires	96		96	105		105
Retraités	10'388		10'388	9'998		9'998
Conjoints survivants	2'186		2'186	2'158		2'158
Enfants	1'233		1'233	1'243		1'243

Augmentation

	940	0	940	918	0	918
Nouveaux invalides définitifs	142		142	135		135
Nouveaux retraités	674		674	640		640
Nouveaux conjoints survivants	124		124	143		143

Diminution

	-413	0	-413	-386	0	-386
Sorties par décès						
Invalides définitifs décédés	-43		-43	-45		-45
Retraités décédés	-251		-251	-235		-235
Conjoints survivants décédés	-119		-119	-106		-106
Sorties par suppressions de pensions	-65	0	-65	-53	0	-53
Invalides définitifs (art. 59 Règl.)	-43		-43	-29		-29
Retraités	-18		-18	-15		-15
Conjoints survivants (art. 68 Règl.)	-4		-4	-9		-9
Pensions temporaires	51	2	53	-19	0	-19
Invalides temporaires	45	2	47	-9		-9
Enfants	6		6	-10		-10

Effectif au 1^{er} janvier 2016 / 2015	16'773	2	16'775	16'260	0	16'260
---	---------------	----------	---------------	---------------	----------	---------------

Effectif au 1 ^{er} janvier 2016 / 2015						
Invalides définitifs	2'413	0	2'413	2'357	0	2'357
Invalides temporaires	141	2	143	96	0	96
Retraités	10'793	0	10'793	10'388	0	10'388
Conjoints survivants	2'187	0	2'187	2'186	0	2'186
Enfants	1'239	0	1'239	1'233	0	1'233

	16'773	2	16'775	16'260	0	16'260
--	---------------	----------	---------------	---------------	----------	---------------

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère un plan risques et un plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité (plan de base) qui sont régis par le principe de la primauté des prestations (art. 7 LCP).

Le plan risques couvre les risques de décès et d'invalidité du salarié dès le début de l'affiliation et jusqu'à son entrée dans le plan de prévoyance.

L'affiliation au plan de prévoyance commence au plus tôt :

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 24 ans révolus ;
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 60 ans.

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant (art. 7 Règl.).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur le principe de la pérennité, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance (art. 20 LCP). Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Cotisations de base (art. 10 LCP)

Les cotisations annuelles globales pour le plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité s'élèvent à 25,5 %, réparties ainsi :

Cotisation ordinaire assuré	10.0 %	de leur salaire cotisant
Cotisation ordinaire employeur	15.5 %	de l'ensemble des salaires cotisants
	25.5 %	

Cotisations du plan risques

Le plan risques est supporté par les assurés au moyen d'une cotisation de 1 % de leur salaire cotisant. Il est supporté par les employeurs à hauteur de 2 % de l'ensemble des salaires cotisants des assurés (art. 10 LCP).

Contribution de rappel

L'assuré qui reçoit un salaire de l'Etat ou qui est soumis à la LPers s'acquitte d'une contribution de rappel lorsque sa classe de salaire est modifiée à la hausse ou qu'il bénéficie d'une augmentation de salaire équivalente (art. 12 LCP).

Rente-pont AVS

Un montant annuel s'élevant progressivement jusqu'à CHF 16'000'000.- est destiné au financement de la rente-pont AVS. Ce montant sera indexé de la même manière que l'échelle des salaires ; il est versé par l'employeur (art. 3 et 4 Décret).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte de préfinancement de retraite

En prévision d'une retraite avant l'âge minimum, les assurés affiliés au plan de prévoyance ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte de préfinancement de retraite. En 2015 et 2014, les montants versés sur le compte de préfinancement de retraite ont été crédités avec un taux d'intérêt à 1,75 % décidé par le Conseil d'administration (art. 21 Règl.).

Fonds de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 121 et ss Règl.).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

Indexation des rentes

En 2015, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Créance auprès de l'employeur

La valeur au bilan représente la somme effectivement due à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses, actions de sociétés étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Les instruments dérivés sont évalués à la valeur de marché.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

	31.12.2015	31.12.2014
• immeubles de plus de 10 ans	6,10 %	7,00 %
• immeubles de 10 ans et moins	5,45 %	6,25 %
• immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	4,95 %	5,60 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zones intermédiaires ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

5 Couverture des risques

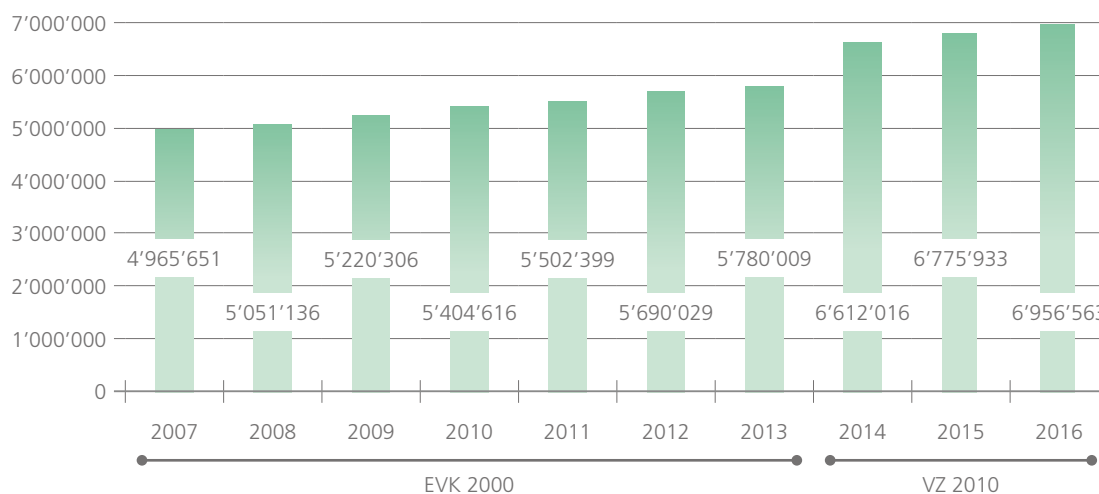
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)

Evolution du capital de prévoyance, assurés actifs

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich (appliquées dès le 1^{er} janvier 2014)

Pour le calcul du capital de couverture et des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

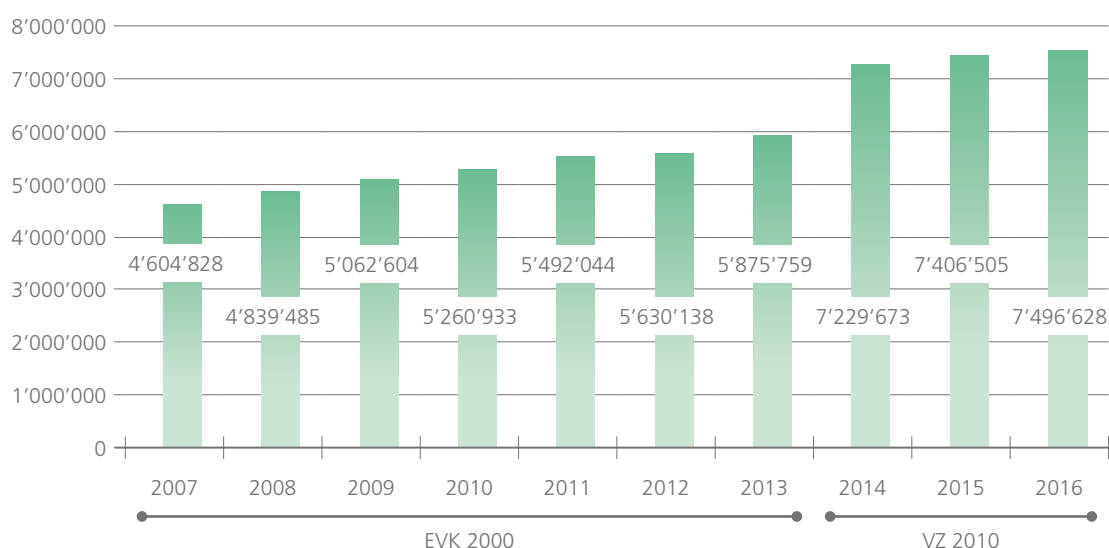
5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des assurés actifs se montent à CHF 2'453'109'323 (2014: CHF 2'351'083'398).

5.4 Développement du capital de couverture pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)

Evolution du capital de prévoyance, pensionnés

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich (appliquées dès le 1^{er} janvier 2014)

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CPEV. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	684'713'131	212'736'574
Provision pour changement des tables actuarielles	290'563'131	212'736'574
Provision pour abaissement futur du taux technique	394'150'000	0
Provision pour indexations futures	0	0

5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total provision pour changement tables actuarielles	290'563'132	212'736'574
Solde au 1 ^{er} janvier	212'736'574	138'416'894
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	77'826'558	74'319'680
Total provision relative aux assurés actifs	139'131'253	101'639'002
Total provision relative aux pensionnés	151'431'878	111'097'572
Capital de prévoyance assurés actifs	6'956'562'629	6'775'933'435
Capital de prévoyance pensionnés	7'571'593'924	7'406'504'787
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	2.00 %	1.50 %
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des pensionnés	2.00 %	1.50 %

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 0,5 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs et pensionnés par année à compter de l'année de projection des tables actuarielles (VZ 2010 projetées au 1^{er} janvier 2012), soit quatre parts pour l'exercice sous revue.

5.5.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement éventuel du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total provision pour abaissement futur du taux technique	394'150'000	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	394'150'000	0

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a décidé d'alimenter au 31 décembre 2015 cette provision (en 2014: pas de provision).

5.5.3 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeur ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2015. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Selon l'art. 2 des dispositions transitoires de la loi du 4 octobre 2005 modifiant l'aLCP, une expertise technique au sens de l'article 127 aLCP était planifiée sur la base des chiffres de l'exercice 2010. En date du 13 décembre 2011, l'experte agréée de la Caisse, Mme Françoise Wermeille, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon, a établi, à la demande du Conseil d'Etat, un rapport dont les conclusions sont les suivantes :

L'expertise technique de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) a été effectuée selon les principes et directives pour experts en prévoyance professionnelle ainsi que les directives DTA 1 et 2 de la Chambre suisse des Actuaire-conseils. La CPEV détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques EVK 2000 au taux technique de 4%. Au 31.12.2010,

- *la situation financière de la CPEV présente un degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 de 64,88% ;*
- *ce taux se situe en dessous de l'objectif exigé par l'article 144k de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (aLCP) de 67% en vigueur au 31.12.2010 ;*
- *malgré la part de financement en répartition (33%), la CPEV présente un découvert de CHF 241'000'000 en nombre rond par rapport à l'objectif de l'aLCP.*

Notre expertise est établie sur la base du rapport annuel 2010 de la CPEV et, pour l'évolution des dernières années, sur les rapports 2004 à 2009.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la CPEV au 31.12.2010, nous pouvons attester que les dispositions légales de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au 31.12.2010.

Par contre, en vertu de l'article 53 alinéa 2 de la LPP, nous ne pouvons pas attester que la CPEV offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements légaux au 31.12.2010 puisque le degré de couverture à cette date se situe en dessous des trois seuils prévus par l'article 144k alinéas 3, 4 et 5 de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (aLCP). Nous avons déjà détaillé notre position dans le rapport intitulé [Position de l'expert sur la situation financière de la CPEV au 31.12.2010] du 31 mars 2011 à l'attention du Conseil d'administration de la CPEV.

Des démarches pour supprimer les exigences de l'article 144k de l'aLCP sont actuellement en cours puisque la modification de la Loi fédérale du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 imposera une recapitalisation avec un autre objectif (taux de couverture de 80% dans 40 ans).

Dans ces conditions, les recommandations faites dans notre rapport du 31 mars 2011 restent toujours valables :

- *Des mesures doivent être prises de manière à ce que le plan de financement permette de garantir l'équilibre financier à long terme ;*
- *Les réflexions sur les mesures d'adaptation et la définition du plan de financement doivent particulièrement prendre en considération les exigences de la Loi fédérale du 17 décembre 2010, les bases techniques VZ 2010 (augmentation de la longévité), un taux technique tenant compte des rendements obtenus ces dernières années et des perspectives de rendement, l'évolution du rapport démographique ;*
- *Nous recommandons aux responsables de la CPEV, aux instances politiques et aux partenaires concernés de tout mettre en œuvre afin de poursuivre et de finaliser le plus rapidement possible les travaux débutés par le Conseil d'administration sur les mesures d'adaptation ;*
- *Une fois que les mesures d'adaptation auront été définies, nous recommandons aux responsables de la CPEV, aux instances politiques et aux partenaires concernés de tout mettre en œuvre afin que ces mesures puissent entrer en vigueur le plus rapidement possible.*

Depuis l'expertise actuarielle, le plan de prévoyance a été modifié. Une nouvelle expertise devrait être effectuée en 2016 sur la base de la situation financière au 31 décembre 2015.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables VZ 2010 projetées en 2012, au taux technique de 3,25 % conformément à l'art. 125 Règl. (2014: VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3,25 %).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs selon art. 4 Règl. pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2015.

5.9 Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 4 novembre 2013, l'Autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CPEV.

5.9.1 Taux de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'Autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60,9 % pour le taux global et 20 % pour le taux des assurés actifs.

Ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie de l'Etat.

5.9.2 Plan de financement / Taux de couverture minimum annuel

En 2013, Le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension ;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Le plan a été communiqué à l'Autorité de surveillance.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global
2012	65,7 %	2022	68,0 %	2032	71,9 %	2042	76,0 %
2013	65,7 %	2023	68,3 %	2033	72,3 %	2043	76,4 %
2014	65,8 %	2024	68,7 %	2034	72,7 %	2044	76,8 %
2015	66,0 %	2025	69,1 %	2035	73,1 %	2045	77,2 %
2016	66,2 %	2026	69,5 %	2036	73,5 %	2046	77,7 %
2017	66,4 %	2027	69,9 %	2037	73,9 %	2047	78,1 %
2018	66,7 %	2028	70,3 %	2038	74,3 %	2048	78,6 %
2019	67,0 %	2029	70,7 %	2039	74,7 %	2049	79,0 %
2020	67,3 %	2030	71,2 %	2040	75,2 %	2050	79,5 %
2021	67,6 %	2031	71,6 %	2041	75,6 %	2051	80,0 %

Le plan de financement doit être revu périodiquement, la prochaine fois en 2017 sur la base des chiffres de l'exercice 2016.

5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	15'212'869'684	14'395'191'083
Engagements assurés actifs	7'095'693'882	6'877'588'724
Capitaux de prévoyance	6'956'562'629	6'775'933'435
Fonds pour dépôts d'épargne	0	16'287
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	139'131'253	101'639'002
Engagements pensionnés	8'117'175'802	7'517'602'359
Capitaux de prévoyance	7'571'593'924	7'406'504'787
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	151'431'878	111'097'572
Provision pour abaissement futur du taux technique (pensionnés)	394'150'000	0
Total provision pour indexations futures	0	0
- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	66.00 %	65.80 %
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs	62.69 %	61.78 %
Part des engagements en capitalisation (le plus important des 2 taux)	66.00 %	65.80 %
Part des engagements en répartition	34.00 %	34.20 %
Montant de la part de financement en répartition	5'172'375'693	4'923'155'350

5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	7'095'693'882	6'877'572'437
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pensionnés	8'117'175'802	7'517'602'359
Fonds pour dépôts d'épargne	0	16'287
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	15'212'869'684	14'395'191'083
Part de financement en répartition	-5'172'375'693	-4'923'155'350
Total des capitaux de prévoyance	10'040'493'991	9'472'035'733
Réserve de fluctuation de valeur	1'070'962'922	1'323'154'842
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Fortune de prévoyance disponible	11'111'456'913	10'795'190'575
Taux de couverture effectif OPP2, art. 44, al.1	73.04 %	74.99 %
Part des engagements en capitalisation	66.00 %	65.80 %
Taux de couverture initial global	60.90 %	60.90 %
Taux de couverture des assurés actifs	42.20 %	47.66 %
Taux de couverture initial des assurés actifs	20.00 %	20.00 %

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre.

5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0

5.11 Garantie de l'Etat (art. 25 LCP)

Les prestations dues par la CPEV sont en premier lieu couvertes par les employeurs affiliés en vertu des conventions d'affiliation. La CPEV bénéficie en outre de la garantie de l'Etat de Vaud. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la prise en charge des prestations par les employeurs affiliés.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestion en placement, règlement de placement

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs au 31 décembre 2015 présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 janvier 2016.

Au 31 décembre 2015, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit:

Répartition des placements	31.12.2015					31.12.2014				
	en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2015			en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2014		
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	288'192	2.58	0.0	2.0	5.0	187'907	1.73	0.0	1.0	5.0
Créance auprès de l'employeur	887'000	7.95	0.0	5.0	12.0	1'080'000	9.96	0.0	9.0	18.0
Obligations libellées en CHF	463'271	4.15	2.5	5.5	8.5	520'807	4.80	3.0	6.0	9.0
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'155'832	10.36	4.0	9.0	14.0	1'038'137	9.58	8.0	12.0	16.0
Actions de sociétés suisses	1'334'893	11.96	8.0	12.0	16.0	1'182'069	10.90	6.0	11.0	16.0
Actions de sociétés étrangères	1'742'039	15.61	10.0	14.0	18.0	1'937'506	17.87	7.0	13.0	19.0
Titres de gages immobiliers	732'483	6.57	5.0	7.0	9.0	743'748	6.86	5.0	7.0	9.0
Immobilier suisse direct et indirect	2'330'861	20.89	15.5	21.5	28.5	2'023'273	18.66	14.5	19.5	25.5
Placements alternatifs	789'072	7.07	4.0	7.0	10.0	695'143	6.41	4.0	6.0	8.0
Placements privés	369'501	3.31	0.0	3.5	8.0	336'623	3.11	1.0	3.0	5.0
Obligations convertibles	474'309	4.25	3.0	5.0	7.0	569'736	5.26	2.0	5.0	8.0
Autres placements	622'859	5.58	1.5	8.5	16.5	531'768	4.91	2.0	7.5	15.5
Couverture de change	-33'440	-0.30				-6'327	-0.06			
Total	11'156'874	100		100		10'840'392	100		100	

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés et placements alternatifs diversifiés).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture.

Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions

Conformément aux art. 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5, et 57 al. 2 et 3 OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Indication sur les placements alternatifs au sens de la LPP

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements de l'institution considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 OPP2 et ss).

Cette définition diverge de celle utilisée dans le règlement des placements qui prévaut dans les autres chapitres des présents comptes annuels.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Actions de sociétés suisses	75'533	0
Obligations libellées en CHF	89'251'736	112'776'652
Obligations libellées en monnaies étrangères	187'360'444	146'792'636
Placements privés	369'501'497	336'623'416
Obligations convertibles	2'086'959	5'583'411
Placements alternatifs (Hedge funds)	789'072'206	695'143'420
Autres placements	622'859'064	481'771'001
Total des placements alternatifs au sens de la LPP	2'060'207'439	1'778'690'537
Total des placements	11'156'873'670	10'840'391'595
Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP	18.47 %	16.41 %

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé sur la base de la proposition d'allocation stratégique des actifs, à l'instar du taux appliqué aux engagements. Il tient compte des probabilités de risque extrême qu'implique l'allocation choisie (méthode: CVaR 99 %).

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur fixé par le Conseil d'administration est compris entre 5,5 % et 11 % des engagements (2014: entre 7,5 % et 15 % de l'ensemble des placements).

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur:

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total des engagements de prévoyance	15'212'869'684	NA
Total des placements	NA	10'840'391'595
1 ^{er} palier	836'707'833	813'029'370
2^e palier (objectif)	1'673'415'665	1'626'058'739

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Réserve de fluctuation de valeur au 1^{er} janvier	1'323'154'842	897'682'971
Variation de l'exercice	-252'191'921	425'471'871
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	1'070'962'922	1'323'154'842

NA = non applicable au vu du changement de base de calcul

Le résultat de l'exercice 2015 a entraîné un prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeur.

6.5 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Placements	11'156'873'670	10'840'391'595
Liquidités et créances à court et moyen terme	288'192'065	187'907'054
Comptes bancaires	214'123'001	145'534'185
Banque à terme	50'000'000	0
Placements collectifs marché monétaire	4'876'529	23'930'560
Débiteurs employeurs et assurés	13'701'194 *	12'884'351
Autres débiteurs	6'446'340	6'867'958
Correctif d'actif	-955'000	-1'310'000
Créance auprès de l'employeur	887'000'000	1'080'000'000
Obligations libellées en CHF	463'271'448	520'807'426
Obligations non cotées	18'000'000	19'000'000
Placements collectifs	415'317'525	461'065'627
Prêts aux corporations de droit public	29'953'921	40'741'797
Prêts divers	1	1
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'155'832'473	1'038'137'456
Placements collectifs	1'155'832'473	1'038'137'456
Actions de sociétés suisses	1'334'892'955	1'182'069'324
Placements collectifs	1'294'082'043	1'176'804'262
Actions non cotées	2'422'598	2'571'840
Couverture actions suisses	38'388'314	2'693'222
Actions de sociétés étrangères	1'742'039'338	1'937'505'642
Placements collectifs	1'667'679'465	1'877'372'627
Couverture actions étrangères	74'359'873	60'133'015
Titres de gages immobiliers	732'483'143	743'748'336
Crédits de construction	22'422'164	23'936'900
Créances hypothécaires	711'943'163	721'714'620
Correctif d'actif	-1'882'184	-1'903'184
Immobilier suisse direct et indirect	2'330'860'803	2'023'272'746
Immobilier direct	2'217'032'221	1'921'639'173
Terrains et projets en développement	5'962'656	5'390'082
Placements collectifs	113'453'919	96'886'647
Correctif d'actif	-5'587'992	-643'156
Placements alternatifs	789'072'206	695'143'420
Placements privés	369'501'497	336'623'416
Obligations convertibles	474'308'911	569'735'808
Autres placements	622'859'064	531'768'001
Immobilier indirect étranger (non coté)	233'489'993	183'959'176
Matières premières	368'830'099	251'577'480
Microfinance	20'538'972	96'231'345
Couverture de change	-33'440'233	-6'327'035

* pas de cotisations ouvertes au 17 mars 2016

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2015 en CHF		31.12.2014 en CHF	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
Actions de sociétés suisses	38'388'314	66'573'659	2'693'222	4'459'976
Actions de sociétés étrangères	74'359'873	156'338'867	60'133'015	108'239'427
Opérations à terme sur devises	-37'790'707	1'985'479'541	-10'111'301	768'726'867
Options sur devises	676'620	142'539'761	291'527	58'861'945
Devises	-37'114'087	2'128'019'302	-9'819'774	827'588'812

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle des risques de marché ou de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan et présentées auprès de la même classe d'actif que les placements sous-jacents. Les opérations de couverture du risque de change figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actifs.

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.8 Engagements de capital ouverts

Liquidités

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

Titres de gages immobiliers

	Engagements en CHF au 31.12.2015	Engagements en CHF au 31.12.2014
Prêts hypothécaires	9'638'392	9'494'726
Crédits de construction	12'327'999	28'718'100

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

	Engagements en CHF au 31.12.2015	Engagements en CHF au 31.12.2014
Immobilier direct suisse	20'598'000	0
Immobilier indirect suisse (placements collectifs)	2'470'000	4'982'750

Les montants ci-dessus représentent, en ce qui concerne l'immobilier direct suisse, l'engagement ferme de l'institution d'acquiescer des immeubles avec une entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2016 et, en ce qui concerne les placements collectifs, les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2015	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2015	Engagements en devises étrangères au 31.12.2014	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2014
Placements privés			380'006'281			326'581'059
a) en CHF			378'008'756			323'844'610
b) en EUR	200'545	1.08739	218'071	283'496	1.20237	340'867
c) en USD	1'777'677	1.001	1'779'455	2'410'892	0.99365	2'395'583
Immobilier étranger			178'218'463			69'431'840
a) en CHF			178'218'463			33'028'125
b) en EUR				9'416'145	1.20237	11'321'690
c) en USD				25'242'313	0.99365	25'082'024

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.9 Explications du résultat net des placements

	2015 CHF	2014 CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-251'413	-449'099
Produits	25'792	240'000
Charges	-350'662	-12'335
Gains et pertes	-23'019	81'631
Plus- ou moins-values non réalisées	-43'048	-54'518
Variation du correctif d'actif	355'000	-380'000
Frais d'administration et de gestion	-198'705	-260'750
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-16'771	-63'126
Créance auprès de l'employeur	37'009'375	44'045'833
Produits	37'009'375	44'045'833
Obligations libellées en CHF	4'962'944	22'125'908
Produits	7'057'288	9'848'760
Gains et pertes	12'836'177	4'628'140
Plus- ou moins-values non réalisées	-13'556'841	9'229'691
Frais d'administration et de gestion	-374'495	-510'185
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-999'185	-1'070'498
Obligations libellées en monnaies étrangères	-58'238'728	79'468'468
Produits	13'197'908	15'091'490
Gains et pertes	0	505'685
Plus- ou moins-values non réalisées	-65'165'706	69'591'220
Frais d'administration et de gestion	-1'475'083	-1'475'986
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-4'795'847	-4'243'941
Actions de sociétés suisses	28'352'716	121'605'044
Produits	18'403'599	15'352'198
Gains et pertes	36'301'552	58'392'627
Plus- ou moins-values non réalisées	-22'607'565	52'712'450
Frais d'administration et de gestion	-1'178'543	-1'544'830
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'566'327	-3'307'401
Actions de sociétés étrangères	-38'367'746	248'981'030
Produits	11'144'373	17'749'642
Gains et pertes	78'658'878	68'079'517
Plus- ou moins-values non réalisées	-117'643'151	176'288'568
Frais d'administration et de gestion	-1'718'169	-2'665'683
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-8'809'677	-10'471'014
Sous-total	-26'532'853	515'777'185

6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

	2015 CHF	2014 CHF
Sous-total	-26'532'853	515'777'185
Titres de gages immobiliers	13'978'655	14'014'499
Produits	15'078'748	15'697'250
Gains et pertes	-27'570	0
Plus- ou moins-values non réalisées	0	1'122'184
Variation du correctif d'actif	21'000	-1'188'184
Frais d'administration et de gestion	-1'093'523	-1'616'752
Immobilier suisse direct et indirect	372'989'006	100'454'715
Produits	135'711'070	134'833'466
Gains et pertes	2'268'304	1'008'089
Plus- ou moins-values non réalisées	287'412'406 *	9'436'913
Variation du correctif d'actif	-4'944'836	-226'656
Frais d'entretien et autres charges	-36'446'211	-33'315'516
Frais d'administration et de gestion	-9'907'699	-10'112'605
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1'104'028	-1'168'975
Placements alternatifs	-26'537'932	14'843'618
Gains et pertes	-387'024	17'512'147
Plus- ou moins-values non réalisées	1'175'270	29'255'338
Frais d'administration et de gestion	-1'981'553	-2'306'158
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-25'344'625	-29'617'709
Placements privés	23'482'545	49'370'474
Produits	575'278	1'201'207
Gains et pertes	1'324'196	801'583
Plus- ou moins-values non réalisées	40'533'482	62'709'322
Frais d'administration et de gestion	-908'250	-921'426
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-18'042'161	-14'420'212
Obligations convertibles	13'870'503	18'391'822
Produits	2'302'334	64'375
Gains et pertes	21'313'332	12'532'281
Plus- ou moins-values non réalisées	-5'873'093	10'500'338
Frais d'administration et de gestion	-812'396	-1'073'679
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-3'059'674	-3'631'493
Autres placements	-18'288'811	26'116'705
Produits	3'913'717	2'994'423
Gains et pertes	16'313'637	27'238'026
Plus- ou moins-values non réalisées	-25'227'630	6'295'555
Frais d'administration et de gestion	-1'625'429	-1'415'639
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-11'663'106	-8'995'660
Couverture de change	-28'613'198	-40'365'745
Plus- ou moins-values non réalisées	-28'613'198	-40'365'745
Résultat net des placements	324'347'914	698'603'273

* dont CHF 284'671'689 découlant du changement de taux de capitalisation (voir point 4.2)

6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance (méthode hambourgeoise)

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2015			2014		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV		Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	157'542'440	-251'413	-0.16	226'820'821	-449'099	-0.20
Créance auprès de l'employeur (voir point 6.11)	986'916'667	37'009'375	3.75	1'174'555'556	44'045'833	3.75
Obligations libellées en CHF	475'337'526	4'962'944	1.04	472'577'759	22'125'908	4.68
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'194'209'479	-58'238'728	-4.88	846'071'238	79'468'468	9.39
Actions de sociétés suisses	1'269'569'282	28'352'716	2.23	1'134'938'743	121'605'044	10.71
Actions de sociétés étrangères	1'782'330'830	-38'367'746	-2.15	1'745'252'659	248'981'030	14.27
Titres de gages immobiliers	739'826'970	13'978'655	1.89	748'618'449	14'014'499	1.87
Immobilier suisse direct et indirect	2'033'868'681	372'989'006	18.34*	2'014'217'203	100'454'715	4.99
Placements alternatifs	783'192'480	-26'537'932	-3.39	658'149'194	14'843'618	2.26
Placements privés	341'661'780	23'482'545	6.87	278'537'127	49'370'474	17.72
Obligations convertibles	524'205'780	13'870'503	2.65	481'514'880	18'391'822	3.82
Autres placements	604'830'818	-18'288'811	-3.02	392'073'689	26'116'705	6.66
Couverture de change	-6'260'368	-28'613'198	NS	34'038'710	-40'365'745	NS
Performance des placements	10'887'232'363	324'347'914	2.98*	10'207'366'025	698'603'273	6.84

NS= non significatif

* hors changement du taux de capitalisation immobilier mentionné au point 4.2, les performances nettes seraient de 4,34 % pour l'immobilier suisse direct et indirect et de 0,36 % pour la performance globale des placements.

6.10 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

Conformément aux pratiques de la prévoyance professionnelle, nous confirmons que les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	97'675'248	100'893'722
Frais d'administration et de gestion facturés	21'273'847	23'903'693
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	76'401'401	76'990'029
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.88%	0.93%
Total des frais de gestion de fortune	97'675'248	100'893'722
Total des placements transparents en matière de frais	11'156'873'670	10'840'391'595
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00%	100.00%
Total des placements	11'156'873'670	10'840'391'595
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux (coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs).

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CPEV.

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

En date du 18 juin 2013, par l'intermédiaire du décret de financement, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000.- pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la CPEV. Il en a résulté pour la Caisse une prime unique de même montant.

Le Conseil d'Etat a conclu avec la Caisse un protocole d'accord en vertu duquel l'Etat versera à la Caisse la somme de CHF 1'440'000'000.- conformément à ce que prévoit le décret. Le protocole d'accord fixe les modalités de versement ainsi que le paiement des intérêts sur le montant non encore versé.

Un intérêt de 3,75 % est dû sur le montant non versé à la Caisse. Les montants figurent dans les produits des placements (voir ci-avant 6.9).

Conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2 et en dérogation à l'art. 57, al. 2 OPP2, le montant non versé à la Caisse est considéré comme une créance auprès de l'employeur et enregistré en tant que tel dans les placements de l'institution.

	2015 CHF	2014 CHF
Solde initial	1'080'000'000	1'260'000'000
Intérêt relatif à l'exercice	37'009'375	44'045'833
Versements	-230'009'375	-224'045'833
Solde final	887'000'000	1'080'000'000

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Actif		
Compte de régularisation actif	1'791'841	1'916'446
Intérêts courus	1'675'142	1'890'343
Autres comptes de régularisation	116'699	26'102
Passif		
Autres dettes	7'299'115	6'813'141
Comptes en suspens (assurés actifs et pensionnés)	283'779	134'117
Fonds de garantie	1'904'212	1'845'185
Autres créanciers	5'111'124	4'833'839
Compte de régularisation passif	7'112'490	8'390'910
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	303'635	422'995
Loyers perçus d'avance	4'975'743	5'325'779
Autres comptes de régularisation	1'833'111	2'642'137
Provisions non techniques	6'913'517	6'976'652
Fonds de prévoyance	6'693'517	6'866'652
Solde au 1 ^{er} janvier	6'866'652	7'037'975
Prestations versées nettes (voir point 7.2.3)	-173'135	-171'323
Autres provisions	220'000	110'000

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2015 CHF	2014 CHF
7.2.1 Cotisations		
Total des cotisations	605'400'147	583'849'767
Cotisations des salariés	231'602'214	224'740'590
Cotisations de l'employeur	358'839'691	348'230'215
Contribution de rappel des salariés	2'839'115	1'080'889
Autres cotisations supplémentaires des salariés	7'727'537	7'418'905
Financement rente-pont par l'employeur	4'000'000	2'000'000
Autres cotisations supplémentaires de l'employeur	391'590	379'168
Récapitulation des cotisations	605'400'147	583'849'767
Salariés	242'168'866	233'240'385
Employeur	363'231'282	350'609'383
Somme des salaires cotisants	2'363'237'518	2'292'874'689
Plan de base 25.5 % (art.10 LCP)	2'345'172'919	2'275'478'389
Plan risques 3 % (art.10 LCP)	18'064'599	17'396'300
Charges		
7.2.2 Prestations réglementaires	605'258'198	577'825'155
Rentes de vieillesse	439'373'199	425'684'947
Pensions d'enfants	4'643'355	4'846'666
Rentes de survivants	54'137'012	52'678'488
Orphelins	1'422'375	1'435'060
Rentes d'invalidité	58'995'524	57'839'495
Pensions d'enfants d'invalidité définitif	2'159'278	2'232'299
Pensions d'enfants d'invalidité temporaire	443'334	422'710
Autres prestations réglementaires (7.2.3)	19'234'439	19'898'025
Prestations en capital retraite	24'849'683	12'787'465
7.2.4 Prestations de sortie	144'352'552	148'499'578
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- 2015, 2'638 assurés (2014: 2'416) ont démissionné sans avoir droit à une pension	112'814'870	116'816'863
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce :		
- 2015, 294 (2014: 272) pour l'accession à la propriété	22'915'829	24'353'371
- 2015, 89 (2014: 80) suite à un divorce	8'621'852	7'329'344
7.2.5 Frais d'administration	10'953'958	10'447'923
Coûts de l'administration générale	10'849'684	10'284'995
Conseil d'administration	461'400	403'892
Assemblée des délégués (y.c. frais de mise en place)	247'442	0
Frais d'examen médicaux	47'267	36'239
Expertises, travaux techniques et divers	74'976	88'533
Frais de gestion des dossiers	10'018'599	9'756'331
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	78'640	96'380
Emoluments des autorités de surveillance	25'634	66'548

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.9).

La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

Suivi des frais d'administration

	2015 CHF	2014 CHF
Total des frais d'administration	10'953'958	10'447'923
Salaires cotisants (plan de base)	2'345'172'919	2'275'478'389
Frais d'administration en % des salaires cotisants	0.467 %	0.459 %
Salaires cotisants (plan de base)	2'345'172'919	2'275'478'389
Pensions en cours	580'408'515	565'037'690
Frais tarifaires	15'184'777	14'752'290
0,4 % des salaires cotisants	9'380'692	9'101'914
1,0 % des pensions en cours	5'804'085	5'650'377
Frais d'administration (selon point 7.2.5)	10'953'958	10'447'923
Effectifs des assurés actifs et pensionnés présents au 01.01.2016/2015	51'640	50'479
Frais d'administration totaux par assuré actif / pensionné	212.12	206.98

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert agréé de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0,4 % des salaires cotisants des assurés actifs et à + 1 % des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

7.2.3 Autres prestations réglementaires

	2015 CHF	2014 CHF
Autres prestations réglementaires	19'234'439	19'898'025
Rentes-pont AVS et suppléments temporaires	19'061'304	19'726'702
Prestations du fonds de prévoyance (art. 121 Règl.)	173'135	171'323

Rente-pont AVS et suppléments temporaires

	2015 CHF	2014 CHF
Rentes-pont versées	4'999'285	1'461'924
Suppléments temporaires versés	14'062'019	18'264'779
Rente-pont AVS et suppléments temporaires	19'061'304	19'726'702
dont financement de l'Etat pour les rentes-pont	4'000'000	2'000'000

Rente-pont AVS

Dès le 1^{er} janvier 2014, la LCP (art. 13 al. 1) et le règlement des prestations de la Caisse (art. 85 et ss) prévoient une rente-pont AVS.

Le financement partiel de cette prestation est prévu dans le cadre du décret de financement (art. 3 et 4) par l'Etat, progressif à raison de CHF 2'000'000.- par année sur une période de 8 ans à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à hauteur de CHF 16'000'000.-. Ces montants sont indexés de la même manière que l'échelle des salaires de l'Etat de Vaud.

Suppléments temporaires

Le supplément temporaire selon l'ancienne loi a été remplacé par une rente-pont dès le 1^{er} janvier 2014. Les suppléments temporaires octroyés continuent à être servis jusqu'à l'extinction des droits.

Prestations du fonds de prévoyance	2015 CHF	2014 CHF
Prestations du fonds de prévoyance (art. 121 Règl.)	173'135	171'323
Pensions servies nettes	152'953	148'254
Prestations uniques	4'682	6'069
Allocations de Noël	15'500	17'000

Les prestations du fonds de prévoyance étaient présentées à la rubrique prestations extra-réglementaires lors de l'exercice 2014.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2014 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2015, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite, d'indexation ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CPEV.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Attestation de l'expert de la Caisse



Attestation d'expert Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV) est une institution de prévoyance de corporations de droit public qui applique le principe de la capitalisation partielle conformément à l'article 72a LPP. Le plan de financement a été approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale le 04.11.2013.

Les responsables de la CPEV nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir la présente attestation sur la situation financière au 31.12.2015. Nous attestons que nous sommes indépendants et que nous avons formé notre appréciation en toute objectivité. Nous respectons les conditions de l'article 52d LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées ainsi que de connaissance des dispositions légales pertinentes et sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Taux de couverture initiaux selon le plan de financement

Le plan de financement de la CPEV prévoit un taux de couverture initial global de 60.9 % et un taux de couverture initial des assurés actifs de 20.0 %. Selon l'article 72e LPP, lorsqu'un taux de couverture initial n'est plus atteint, l'institution de prévoyance présente un découvert technique et doit prendre les mesures prévues aux articles 65c à 65e LPP.

Au 31.12.2015, les taux de couverture sont supérieurs au taux initiaux, aucune mesure ne doit par conséquent être prise.

Réserve de fluctuation de valeurs

Les dispositions légales sur les institutions de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle autorisent la constitution de réserve de fluctuation de valeurs lorsqu'à la date du bilan, le taux de couverture est supérieur à l'objectif de couverture fixé dans le plan de financement.

Au 31.12.2015, le plan de financement de la CPEV prévoit un taux de couverture objectif de 66.0 %. Compte tenu de la fortune disponible et des engagements déterminés selon les bases VZ 2010 (2012), la CPEV peut constituer une réserve de fluctuation de valeurs qui représente en l'occurrence 10.7% des engagements capitalisés.

Attestation de l'expert

Au 31.12.2015, la situation financière de la CPEV présente:

- un degré de couverture selon l'art. 44 al 1 OPP2 de 73.04 %;
- un taux de couverture global conforme au plan de financement de 66.0% et par différence avec ce taux de 66%, une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 1'070'962'922;
- un taux de couverture des assurés actifs de 42.20%.

Sur la base de ce qui précède, nous pouvons attester qu'au 31.12.2015:

- le degré de couverture selon art. 44 OPP2 est supérieur au degré de couverture initial ainsi qu'à l'objectif fixé par le plan de financement;
- le taux de couverture des assurés actif est supérieur au taux de couverture initial fixé dans le plan de financement;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la CPEV sont conformes aux prescriptions légales.

Aon Suisse SA

L'expert responsable: Gilles Guenat

Neuchâtel, le 10 mars 2016

Aon Suisse SA
Avenue Edouard-Dubois 20 | 2000 Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à la loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Rapport de l'organe de révision (suite)



Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de la Caisse.

Nous attestons que les dispositions légales et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 17 mars 2016

BDO SA

René Marc Blaser
Expert-réviseur agréé

Didier Bridy
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Annexes

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Inventaire

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

Aigle

Aigle

Lieugex 11-13-15-17
Lieugex 19-21
Molage 36-44
Pré-Yonnet 39

Bex

Montaillet 4

Rennaz

Riviera, centre commercial
(participation)

Broye – Vully

Moudon

Cerjat 7
Cerjat 13
Cerjat 15
E.-Burnand 20

Payerne

Favez 22-24-26
Temple 6
Temple 19

Gros-de-Vaud

Echallens

Emile Gardaz 6-8
(anciennement
Couronne 6-8)

Etagnières

Crêts 4

Jura – Nord vaudois

Bavois

Les Gubières 9-11-13

Chavornay

Grand-Rue 87
Jura 34

Le Sentier

Neuve 15

Orbe

Chantemerle 7-9
Chantemerle 11
Covets 19
Plamont 2-2bis
Plamont 5
Plamont 7

Sainte-Croix

Beau-Séjour 16
William-Barbey 1

Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25
Châtelard 11-13
Entremonts 24-26-28
Fleurettes 9
Fleurettes 20-38
Grandson 7-9-11-13
Haldimand 19B
Hôpital 18-28
Hôpital 30-32
Moulins 99
Prairie 12-13-14
Rousseau 8

Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12
Derrière-la-Ville 14
Derrière-le-Château 3-5
Derrière-le-Château 7-9
Grands-Champs 7
Lausanne 15
Mèbre 9-11-13-15
Saugettaz 11
Ste-Marie 5
Ste-Marie 6-8
Ste-Marie 7
Ste-Marie 9
Ste-Marie 10

Epalinges

Bois-Murat 1
Bois-Murat 9-11
Croisettes 23-25-27-29
Croix-Blanche 44
Vauguény 2-8,
Croisettes 17-21

Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97
Beau-Séjour 27
Berne 12
Béthusy 84A-B-C
Bois-de-la-Fontaine 11
Boisy 40-42
Bonne-Espérance 17
Borde 1
Caroline 7bis,
St-Martin 2-4-6
Caroline 11 bis, St-Martin 8
Cathédrale 5 (droit de superficie)
Cèdres 1
César-Roux 7
Chailly 17-19-21
Champ-Soleil 20-22
Chandolin 5
Collonges 12 - 12bis
Collonges 35-37
Dent-d'Oche 3
Dent-d'Oche 5-7
Devin 3
Echallens 68
Entrebois 2
E.-Rambert 24
Furet 6-8
Gottettaz 14
Gottettaz 16
Grancy 15
Grancy 17
Grey 66-68
Guiguer-de-Prangins 19-21
Jomini 16
Jurigoz 4A-B
Levant 137
Libellules 6-8
Libellules 10-12
Malley 12
Métropole, centre
commercial (participation)
Mon-Loisir 8
Mont-d'Or 34,
Marc-Dufour 64
Montelly 27
Montelly 28
Montolieu 90-92
Morges 72
Pavement 11-13-15
Pavement 115
Pavement 117
Pavement 119
Pierrefleur 54
Pontaise 14-18, Crêtes 7,
Traversière 1-3
Pontaise 30
Pré-du-Marché 36-38-40

Riant-Mont 10
Rond-Point 1
Rovéréaz 4
Simplon 27
St-Martin 24
Trabandan 37C
Tribunal-Fédéral 7
Tribunal-Fédéral 9
Tunnel 1-3
Tunnel 16A-B-C / 17
Université 18-20-24, Barre 1
Victor-Ruffly 47
Vinet 8
Vinet 23, Pré-du-Marché 48
Vuachère 16

Lavaux – Oron

Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27
Burenos 35-37

Chexbres

Grand-Rue 2

Cully

Colombaires 59
Colombaires 71
Colombaires 73

Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

Oron-la-Ville

Flon 3

Paudex

Charrettaz 1
Fontaine 3
Simplon 32

Pully

C.-F. Ramuz 33
Fontanettaz 33
Forêt 39
Forêt 41
Forêt 61-63-65-67-69
Général-Guisan 78
Lavaux 54
Lycée 20

Savigny

Union 13-25
Verne 2-4
Verne 5-7
Verne 9-11

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons (suite)

Morges**Aubonne**

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Cossonay

Morges 24

Morges

André 8
Bochet 12-14
E.-Kupfer 10-12
Gare 11B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Résidence de la Côte 30-40
Résidence de la Côte 70-80
Sablons 15-17
Saint-Louis 4-6
Vogeaz 9-11
Warnery 6-6bis

La Sarraz

Levant 5-7-9-11-13-15

Préverenges

Genève 64A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex

Penguey 5

Tolochenaz

Saux 6A
Saux 6B

Nyon**Gland**

Combe 18-20-22
Molard 2-4

Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

Nyon

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6C-D / 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22-22A-B
Tattes-d'Oie 85

Perroy

Gare 2

Rolle

Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

Ouest lausannois**Bussigny-près-Lausanne**

Alpes 23-31
Industrie 12-16,
Cigogne 2-4
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens

Gare 27-29
Gare 54-56-58-60
Maladière 4
Préfaully 18-24
Tilleul 6-8, Plaine 12-18

Crissier

Pré-Fontaine 61-63

Ecublens

Croset 12C-D
Croset 13A-B-C-D-E-F
Croset 15A-B-C-D-E-F
Croset 17A
Croset 17B
Croset 17C
Croset 17E

Epenex 10-12

Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15A-B-C
Vallaire 6-8

Prilly

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Renens

Avenir 29-31
Avril 14/9-11-13
Baumettes 78, 82-84
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7bis

Saint-Sulpice

Vallaire 1
Venoge 7

**Riviera –
Pays-d'Enhaut****Blonay**

Brent 17

Chernex

Fontanivent 36-38

Clarens

Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz

Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
E.-Müller 19
Levant 22
Sully 25

Montreux

Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier

Deux-Villages 66

Vevey

Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61,
Nestlé 28
Henri-Plumhof 9
Jardins 1-3
Louis-Meyer 9A-B-C-D
Louis-Meyer 21A-B-C-D,
Veveyse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-
Guisan 39-41-43

Autres cantons**Fribourg****Avry-sur-Matran**

Impasse des Agges 12-14-
16-18

Marly

Union 2

Villars-sur-Glâne

Allée du Château 2-3-4

Genève**Genève**

World Trade Center
(participation)

International Center

Cointrin
(participation)

Contact et information

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à un bulletin d'information électronique qui vous tiendra informé de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax : 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch

Gérée par  **Retraites
Populaires**

La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch

